

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} mars 2021 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'IDE »

NOR : SSAH2101840A

Le ministre des solidarités et de la santé et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4011-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 66 ;

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, notamment son article 96 ;

Vu l'avis de la Haute Autorité de santé n° 2013.0050AC/SEVAM du 5 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil national des coopérations interprofessionnelles du 4 novembre 2020,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du deuxième alinéa du A du III de l'article 66 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée, le protocole de coopération « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'IDE », annexé au présent arrêté, est autorisé sur le territoire national dans les conditions prévues aux articles L. 4011-1, L. 4011-2 et L. 4011-3 du code de la santé publique.

Art. 2. – Les structures d'emploi ou d'exercice sont tenues de déclarer auprès de l'agence régionale de santé territorialement compétente chaque membre de l'équipe volontaire pour mettre en œuvre le protocole « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'IDE », selon les conditions fixées par l'article D. 4011-4 du code de la santé publique.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} mars 2021.

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour le ministre et par délégation :

*La cheffe de service,
adjointe à la directrice générale
de l'offre de soins,*

C. LAMBERT

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,

F. VON LENNEP

Grille protocole de coopération conforme à l'annexe 1 modèle de protocole mentionné à l'article 1 de l'arrêté du 31 décembre 2009

Article L. 4011-1 à L. 4011-3 du code la santé publique

~

« Art. L. 4011-1 du CSP – Par dérogation, les professionnels de santé (inscrits à l'article L. 4011-1 du code de la santé publique) peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux :

- des transferts d'activités ;
- ou d'actes de soins ;
- ou de réorganiser leur mode d'intervention auprès du patient. »

Date de création : juillet 2010
Date de révision : ...

À LIRE IMPÉRATIVEMENT AVANT DE REMPLIR LA GRILLE

La grille du protocole de coopération proposée a pour but d'aider les professionnels de santé à rédiger efficacement leur protocole de coopération.

Avant d'utiliser cette grille, les professionnels de santé sont invités à lire attentivement au moins la fiche « professionnels de santé » figurant dans le guide méthodologique publié le XXXXXX par la HAS et disponible sur le site Internet de la HAS.

Tous les sigles et/ou les acronymes employés dans le protocole de coopération doivent être explicités.

MODE OPÉRATOIRE

EN PRATIQUE, si vous souhaitez rédiger un protocole de coopération :

- 1) Télécharger / Enregistrer la grille sur votre ordinateur.
- 2) Renseigner tous les items.
- 3) Penser à être précis et synthétique dans votre rédaction.
- 4) Sauvegarder la grille une fois remplie.

INFO-BULLE – Lorsque ce mot apparaît, placer-y le curseur et des informations apparaîtront en appuyant sur la touche : « **F1** » du clavier sur PC, ou sur la touche « **aide** » sur Mac.

Des LIENS INTERNET sont activés. En plaçant le pointeur sur le lien et en appuyant sur la touche [Ctrl] du clavier vous serez automatiquement dirigé vers le site Internet mentionné.

I. – SYNTHÈSE DU PROTOCOLE DE COOPÉRATION – Article L. 4011-2 du code de la santé publique	
Région : A - H / RHÔNE-ALPES	Date de création : 00/00/0000
Items	Réponses :
<i>Besoin de santé régional auquel répond ce protocole de coopération</i>	Le Centre Léon Bérard est le centre régional de lutte contre le cancer. Le recrutement des patients se fait sur la région Rhône Alpes.
<i>Intitulé du protocole de coopération</i>	Transfert de compétence: pose de voie veineuse centrale par l'Infirmière
<i>Caractéristiques des patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération</i>	<p>Les indications fréquentes de voies veineuses centrales sont les perfusions de produits veinothoxiques pour de courtes ou longues durées : les chimiothérapies, la nutrition parentérale, les produits osmotiquement actifs (mannitol), les perfusions de produits aux PH bas ou haut les antibiotiques, des transfusions, de l'hydratation, des antalgiques), chez des patients n'ayant pas de capital veineux.</p> <p>Chez les patients atteints de pathologies cancéreuses qui nécessitent une chimiothérapie intraveineuse; les produits sont particulièrement veinothoxiques: la perfusion sur voie veineuse centrale est obligatoire. L'abord des veines jugulaires internes et brachiales sont inclus dans ce protocole. La voie sous-clavière est exclue du protocole.</p>
<i>Liste exhaustive d'acte(s) ou activité(s) dérogatoire(s) aux conditions légales d'exercice</i>	Anesthésie locale (pour les infirmières uniquement), repérage échographique, ponction échoguidée, vérification de la pose correcte
<i>Nature de la dérogation (plusieurs réponses possibles)</i>	<input type="checkbox"/> Réalisation d'acte(s) ou activité(s) à visée diagnostique avec ou sans interprétation <input type="checkbox"/> Réalisation d'acte(s) ou activité(s) à visée thérapeutique avec ou sans interprétation <input checked="" type="checkbox"/> Réalisation d'acte(s) ou activité(s) à visée préventive, préciser : <input type="checkbox"/> dépistage, <input type="checkbox"/> vaccination, autres : <input checked="" type="checkbox"/> Interprétation d'un examen <input type="checkbox"/> Prescription <input type="checkbox"/> Autres, préciser : la pose de voie veineuse centrale est un acte à visée préventive pour conserver le capital veineux malgré les traitements de chimiothérapie.
<i>Lieu de mise en œuvre du protocole de coopération</i>	Au bloc opératoire du Centre Léon Bérard dans une salle dédiée L'établissement comporte: - une programmation centralisée des rendez-vous de pose de voies veineuses centrales avec un secrétariat commun au niveau de l'établissement - un système de communication intégrant l'informatisation de la prescription. L'établissement effectue au moins 1000 poses de voies veineuses centrales /an dont au moins 20% est assuré par un médecin délégué.

Protocole de coopération autorisé le : 00/00/0000, mis en ligne le : 00/00/0000

GRILLE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

JUILLET 2010

PAGE 4/120

II. – INTITULÉ DU PROTOCOLE

Les informations demandées doivent permettre d'identifier l'acte(s) de soins, ou l'activité(s) ou la réorganisation des modes d'intervention des professionnels de santé entre eux auprès du patient, et les professionnels de santé concernés par le protocole de coopération au sens du code de la santé publique.

Transfert de compétence: pose de voie veineuse centrale par l'infirmière
Excellence dans les VvC : de l'évaluation des besoins jusqu'au suivi des patients.

Cadre réservé à la HAS

Thème du protocole *À la réception du protocole, la HAS définira un thème qui sera intégré dans le système d'information national.
Le thème a pour objectif de faciliter la recherche des protocoles autorisés.*

III. – CONTEXTE DU PROTOCOLE

A) Justification de la demande

1) Identifier le problème à résoudre ou le besoin constaté au niveau régional

Délégation des accès veineux :

Le Centre Léon-Bérard, centre régional de lutte contre le cancer, recrute les patients sur tout le territoire de la région Rhône Alpes. L'établissement est confronté à une augmentation des demandes d'accès veineux sur une population au capital veineux de plus en plus fragile car vieillissante et polypathologique. Cette demande croissante d'accès veineux central s'inscrit dans un contexte de crise démographique médicale et a amené jusqu'à maintenant à adresser ces patients dans d'autres établissements (externalisation) dont les compétences et disponibilités sont limitées.

D'autre part, le suivi d'indicateurs est indispensable pour une optimisation de la prise en charge des patients.

2) Préciser en quoi la problématique identifiée justifie une dérogation au titre de l'article L. 4011-1 du code de la santé publique ?

Le temps médical disponible intra ou extra établissement ne permet pas la pose en temps et en heure des VVC: certains patients voient leur mise en route de traitement décalée, avec éventuellement un impact sur le pronostic, ou la mise en route sur une voie veineuse périphérique avec une prise de risque en cas d'extravasation. La pose des VVC par une infirmière déléguée permettra d'augmenter le nombre de poseurs et de raccourcir les délais d'accès aux VVC.

L'importance du suivi des indicateurs et l'amélioration de la prise en charge des patients nécessitent du temps et de la coordination que la nouvelle équipe infirmière pourra organiser :

- planifier et récupérer les données de suivi des accès veineux.
 - prévenir les complications en planifiant des formations infirmières intra et extra muros concernant les pansements, les manipulations autour des accès veineux
 - tenir à jour les indicateurs de qualité (infection, ablation, thrombose, etc.).
- Aujourd'hui, le manque de temps médical empêche le recueil et l'analyse des complications liées aux cathétères et le développement des actions de prévention les concernant. Le temps médical étant concentré sur la pose et le traitement des complications quand elles surviennent.

NB : La HAS pourra vous demander le ou les texte(s) réglementaire(s) à l'appui de votre argumentation.

① Zone info

- Projet régional de santé (*PRS*).
• Agence régionale de santé (*ARS*).
• Union régionale des professions de santé (*URPS*).
• Comités régionaux des professions de santé (antennes régionales de l'*ONDPS*).
• Programme de formation, textes réglementant la profession, etc.
• Consultation des instances ordinaires ou des associations professionnelles concernées.
• Etc.
- Documents / outils / instances pouvant être utilisés ou consultés**

III. – CONTEXTE DU PROTOCOLE (SUITE)				
B) Description du fonctionnement <u>ACTUEL</u>				
1) Organisation des professionnels de santé				
a) Informations concernant le profil du <u>DÉLÉGANT</u> :				
Spécialité	Médecin Anesthésiste réanimateur			
Profession du délégué	Médecin spécialiste			
Spécialité pour les infirmier(e)s	<input type="checkbox"/> IADE	<input type="checkbox"/> IBODE	<input type="checkbox"/> Puéricultrice	<input type="checkbox"/> Autres, préciser :
Qualification ordinaire (médecin)	Médecin			
Mode d'exercice	<input checked="" type="checkbox"/>	Libéral	<input checked="" type="checkbox"/> Salarié hospitalier	<input type="checkbox"/> Salarié non hospitalier
Effectif/discipline du délégué	9,30 ETP			
b) Informations concernant le profil du <u>DÉLÉGUÉ</u> :				
Spécialité	Infirmière ou infirmière spécialisée			
Profession du délégué	Infirmière			
Spécialité pour les infirmier(e)s	<input checked="" type="checkbox"/> IADE	<input type="checkbox"/> IBODE	<input type="checkbox"/> Puéricultrice	<input type="checkbox"/> Autres, préciser :
Qualification ordinaire (médecin)				
Mode d'exercice	<input checked="" type="checkbox"/>	Libéral	<input checked="" type="checkbox"/> Salarié hospitalier	<input type="checkbox"/> Salarié non hospitalier
Effectif/discipline du délégué	198 infirmières			

⑦ Zone info

Voir à la fin de ce document la définition de délégué et de déléguée.

III. – CONTEXTE DU PROTOCOLE (SUITE)		
B) Description du fonctionnement ACTUEL (suite)		
1) Organisation des professionnels de santé (suite)		
c) Existe-t-il un système d'information partagée entre les professionnels de santé ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Si possible, expliquez le processus de partage de l'information entre les différents professionnels :	<p>L'information est partagée par le dossier du patient informatisé, le programme informatisé du bloc opératoire, les demandes d'examens informatisées ainsi que les prescriptions.</p> <p>l'informatisation complète des données concernant les patients permet un partage d'informations en temps réel auprès des différents acteurs Dans le cas particulier des accès veineux centraux, dans le dossier du patient, la demande d'accès veineux est demandée par le médecin en charge du patient: oncologue médical, chirurgien, radiothérapeute. Le type de voie veineuse est argumentée par celui-ci; les éléments liés à la nature de l'indication, les éléments de choix (durée, nature du traitement, traitement associé, pathologie associée, anomalies biologiques...) sont précisés (annexe III). L'information est donnée au patient par le médecin prescripteur (Annexe IV). Un arbre décisionnel est validé.</p>	
d) Quelles sont les modalités d'analyse des pratiques existantes à ce jour ? – Ne pas répondre ici : cf. chapitre « Description du protocole clinique de prise en charge des patients »		
e) L'accès aux soins		
<i>La continuité des soins est-elle organisée ?</i>	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<i>La permanence des soins est-elle organisée ?</i>	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<i>Quels sont les délais moyens d'obtention d'un rendez-vous ou de prise en charge ?</i>	Actuellement Entre 15 et 21 jours hors urgence médicale	

III. – CONTEXTE DU PROTOCOLE (SUITE)	
B) Description du fonctionnement ACTUEL (suite)	
2) Chiffrer la file active de patients Les informations demandées doivent permettre d'identifier le flux de patients pris en charge par les professionnels de santé en précisant la période considérée	<p>La file active est de 3000/an</p>
3) Décrire le processus clinique actuel – Ne pas répondre ici : cf. chapitre « <i>Description du protocole clinique de prise en charge des patients</i> »	<p>① Zone info</p> <p>Documents / outils / instances pouvant être utilisés ou consultés</p> <ul style="list-style-type: none">• Toutes les études réalisées dans ce domaine.• Données du PMSI.• Données des organismes d'assurance maladie.• Etc.

IV. – PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

A) Objectifs du protocole de coopération entre professionnels proposés

1) Information du patient

Expliquer les modalités prévues pour l'information du patient et pour le recueil de son consentement éclairé dans le cadre du protocole de coopération

Le patient est informé par le médecin prescripteur de la réalisation potentielle de l'acte par une infirmière dans le cadre d'un protocole de coopération. Les documents d'information exposent la nature du geste, les complications envisageables, les modalités et la nature des équipes. Une fiche d'information expliquant la nature de l'acte, le caractère dérogatoire, les conditions de réalisation et la proposition faite en cas de refus est délivré au patient. (Annexe IV). L'information est tracée dans le DPI (dossier patient informatisé).

Le médecin anesthésiste délégué décide de l'inclusion ou de l'exclusion du patient en regard des résultats des examens cliniques et biologiques ainsi que de la prescription initiale

Avant la pose, l'infirmière revoit le patient, reformule l'information relative à l'acte et s'assure de l'accord du patient (Check list HAS Annexe VI).

Après la pose, l'infirmière éduque le patient sur la gestion de cet accès veineux (toilettes, bains, douche, prévention des retraits accidentels, informations sur les pansements, leurs fréquences ...la prévention des infections, des thromboses et la conduite à tenir en cas d'éruption, de suintements, de douleurs, d'écoulement, de fièvre...) et fournit un livret sur le matériel.

2) Expliquer les objectifs poursuivis à travers le protocole de coopération entre professionnels de santé

Diminuer le délai d'accès aux voies veineuses centrales,
Eviter des hospitalisations, ou diminuer certaines durées de séjour chez des patients nécessitant cette voie veineuse pour un retour à domicile en SAD HAD
ou autres institutions.

Améliorer le confort du patient par une attitude proactive, sécuriser la qualité de vie et la qualité des soins

Assurer la continuité des soins en interne par une relation continue entre infirmières. Coordonner la prise en charge avec les infirmeries libérales; création d'une hotline téléphonique permettant en direct les conseils aux patients ou professionnels de santé

Economiser du temps médical d'anesthésiste; l'un de ceux-ci restant en permanence accessible pour conseils et aides sur simple appel de l'infirmière Supprimer l'externalisation de cette activité pour permettre la Qualité, le contrôle de la Qualité de la prestation et un suivi. Les patients comprennent mal "l'externalisation" de ce geste et demande une prise en charge globale. Cf ANNEXE 11:Préambule historique du projet

La maîtrise de la Trajectoire patient est l'objectif clé de ce projet avec la composante sécuritaire qui en découle.

B) Description du protocole interdisciplinaire ou interprofessionnel**1) Présenter les professionnels de santé qui soumettent le protocole de coopération à l'ARS**

Les informations demandées doivent permettre d'identifier au moins (prénom, nom, profession) un référent pour chaque profession à l'origine de la création du protocole de coopération ainsi qu'une personne à contacter (prénom, nom, téléphone, adresse mail) pour l'instruction du protocole de coopération.

Référent médical: Dr Rosay Hervé coordonateur du département d'anesthésie 04 78 78 29 84
rosay@lyon.fncicc.fr

Référent infirmier:
Mme Cellupica Mary, infirmière 04 78 78 29 63

IV. – PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SUITE)**B) Description du protocole interdisciplinaire ou interprofessionnel (suite)****2) Préciser le cadre de la coopération envisagée.** Les informations demandées doivent permettre de comprendre les caractéristiques médicales et/ou sociales des patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération

La pose de VVC s'adresse à des patients devant recevoir un traitement intraveineux. De nombreux traitements intraveineux, et notamment les produits de chimiothérapie étant extrêmement corrosifs pour les veines périphériques, pouvant donner des nécroses, escarres ou des handicaps majeurs en cas d'extravasation, les injections ne sont réalisées que sur des voies veineuses centrales pour préserver le capital veineux. L'âge vieillissant, la polyopathologie entraînant une diminution du capital veineux, la pose de VVC s'adresse aussi pour des perfusions prolongées d'antibiotiques, de solutés hydroélectrolytiques, de nutrition parentérale, d'antalgiques intraveineux...

Le médecin anesthésiste délégué décide de l'inclusion et t'exclusion du patient, en regard des examens cliniques et biologiques ainsi que de la prescription initiale

Lieu de réalisation de la coopération

- Cabinet d'exercice libéral de groupe
- Cabinet d'exercice libéral individuel
- Centre de santé
- Établissement de santé
- HAD
- Maison de santé
- Pôle de santé
- Réseau de santé

Liste non exhaustive, préciser le lieu s'il ne figure pas dans la liste :

② Zone info**Documents / outils / instances pouvant être utilisés ou consultés**

- Données du PMSI.
- Comités régionaux des professions de santé (antennes régionales de l'ONDPS).
- Données des organismes d'assurance maladie.
- Etc.

IV. – PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SUITE)	
B) Description du protocole interdisciplinaire ou interprofessionnel (suite)	
3) Répondre aux questions suivantes	
Comment vont s'articuler les différents intervenants et comment est orienté le patient ?	Ne pas répondre ici : cf. chapitre « Description du protocole clinique de prise en charge des patients »
Quel est le système d'information informatisé utilisé ?	Dossier informatisé du patient, prescription informatisée unifiée de la demande de pose, programme du bloc opératoire, biologie du patient, compte rendu de pose
Quelles sont les ressources matérielles et techniques utilisées ?	Une salle d'intervention au niveau du bloc opératoire, un échographe, un appareil de localisation de l'extrémité distale du cathéter (ECG ou scopie), matériel de pose
Quels sont les gains cliniques attendus et ceux-ci peuvent-ils être mesurés ?	Ne pas répondre ici : cf. chapitre « Description du protocole clinique de prise en charge des patients »
Des conditions de financement complémentaires de l'intervention de certains professionnels sont-elles requises ?	non

IV. – PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SUITE)

B) Description du protocole interdisciplinaire ou interprofessionnel (suite)

4) **Décrire les actes de soins, les activités de soins, ou la réorganisation des modes d'intervention n'incluant pas d'entente illicite dérogatoire au regard des dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions de santé concernées et les modalités de surveillance qui en découlent**

Les actes des soins, les activités ou la réorganisation des modes d'intervention seront décrits ci-après. Dès la phase de création d'un protocole de coopération, les professionnels doivent être vigilants sur le fait que la mise en œuvre d'une pratique dérogatoire aux conditions légales d'exercice devra prendre en compte les interdictions telles que le compérage figurant dans les règles professionnelles ou règles déontologiques applicables aux professionnels (lorsqu'elles existent).

IV. – PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SUITE)	
B) Description du protocole interdisciplinaire ou interprofessionnel (suite)	
5) <u>Description du protocole clinique de prise en charge des patients</u>	
a) Description de la prise en charge du patient et de l'acte(s) de soins ou l'activité(s) ou la réorganisation des modes d'intervention des professionnels de santé auprès du patient	<p>Décrivez le processus global de prise en charge du patient, indiquez qui fait quoi, à quel moment se réalise(nt) l'acte(s) ou l'activité(s) ou la réorganisation des modes d'intervention des professionnels de santé auprès du patient, décrire comment s'articulent les professionnels de santé entre eux et quel est leur niveau de responsabilité.</p> <p>Le patient est informé par son médecin prescripteur de la nécessité du geste qu'il a prescrit (Annexe III), des modalités de celui-ci, de la possibilité de la réalisation de la pose par une infirmière. Les documents d'information au patient lui sont remis (Annexe IV), et cette information est tracée dans le DPI. Les assistantes médicales du département d'anesthésie adressent au patient la confirmation de son rendez-vous ainsi qu'une ordonnance de biologie signée du médecin, et de douche préopératoire (Annexe V). Le médecin délégué vérifie les examens biologiques et confirme son inclusion au protocole, en fonction de la prescription initiale et détermine le type de dispositif et de site d'accès. En cas d'exclusion du patient du protocole, il organise la pose de la voie veineuse centrale.</p> <p>L'infirmière déléguée réalise alors la check list HAS KT (Annexe VI).</p> <p>Avant la pose, l'infirmière déléguée vérifie la présence de son médecin délégué. L'infirmière revoit le patient, reformule l'information relative à l'acte et s'assure de l'accord du patient. Elle pose la voie veineuse centrale, en sachant qu'un médecin anesthésiste est présent dans une salle à proximité immédiate et peut intervenir à tout moment.</p> <p>Après la pose, une radio de contrôle est réalisée puis vérifiée par le médecin délégué. L'infirmière éduque le patient sur la gestion de cet accès veineux (toilettes, bains, douche, prévention des retraits accidentels, informations sur les pansements, leurs fréquence, la prévention des infections, des thromboses et la conduite à tenir en cas d'éruption, de suintements, de douleurs, d'écoulement, de fièvre...), et fournit les ordonnances de pansements et un livret sur le matériel. (Annexe VIII).</p> <p>Elle contacte le patient dans les 48h qui suivent le geste pour répondre à ses questions (pansements, ...).</p>

<p><i>Dans le cadre de la dérogation aux conditions légales d'exercice, listez ci-dessous de manière exhaustive l'acte(s) de soins ou activité(s) transférée(s) au délégué ou la façon dont les professionnels de santé vont réorganiser leur mode d'intervention auprès du patient.</i></p> <p>Astreinte, supervision, validation, autres (préciser) :</p>	<p>Precisez pour chaque acte si besoin, ou globalement, la nature de l'intervention du délégué pour contrôler la réalisation par le délégué de l'acte(s) de soins ou de l'activité(s).</p> <p>Astreinte, supervision, validation, autres (préciser) :</p> <p>4.Le rôle et la place du délégué</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans l'articulation entre le délégué et le médecin primo-prescripteur de la nécessité de réaliser l'acte. o Rôle du médecin primo-prescripteur : il justifie la nécessité de l'accès veineux central : chimiothérapie, médicaments veinotoxiques (pH, osmolarité), patients au faible capital veineux, durée de traitement long... o Rôle du médecin délégué : il confirme l'inclusion et détermine le type de dispositif et de voie et site d'accès. Par ailleurs, il élabore les arbres décisionnels permettant de déterminer le type de dispositif et le site d'accès. [6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16]... o Rôle du délégué : il pose le dispositif ; initie l'éducation thérapeutique du patient en regard de celui-ci. <input type="checkbox"/> Au moment de la réalisation de l'acte et sa capacité à intervenir immédiatement en cas de besoin. o Le praticien délégué est capable d'intervenir à tout moment. La proximité immédiate et la disponibilité du praticien sont les garants d'une réelle sécurité pour le patient. o Comme stipulé dans le dossier de coopération, l'infirmière appelle en cas de difficultés non prévues : aspect échographique, 3 ponctions avec difficultés de canulation, refus du patient d'une pose par le délégué, complications... o Ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation : Résultats (ANNEXE 13) <p>L'infirmière est autonome sur cet acte.</p>
--	--

Quels sont les moyens utilisés par le délégué pour s'assurer de la réalisation par le délégué de l'acte(s) de soins ou de l'activité(s), ou quels sont les moyens utilisés par les professionnels de santé qui réorganisent leur mode d'intervention auprès du patient ?

Evaluation impromptue d'une pose en cours

Compte rendu informatique de l'acte en temps réel et accessible par le déléguéant (Annexe VII)

Radio pulmonaire relue par le déléguéant

Tenue à jour d'un livret de matériel avec le suivi des éléments de difficultés et des complications immédiates. Ce carnet est rempli par l'équipe de poseurs ramené par le patient, rempli à chaque utilisation de la VVC

Fiche de déclaration d'incidents indésirables en cas de difficultés

RMM en cas d'événements indésirables graves

Debriefing réguliers (mensuel) avec le médecin déléguéant responsable du service et de l'unité vasculaire

Observatoire des VVC (Annexe IX)

IV. – PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SUITE)	
B) Description du protocole interdisciplinaire ou interprofessionnel (suite)	
5) Description du protocole clinique de prise en charge des patients (suite)	
a) Description de la prise en charge du patient... (suite)	
<i>Décrire ci-dessous comment le délégué réalise l'acte(s) de soins ou l'activité(s), ou comment les professionnels de santé se sont réorganisés pour intervenir auprès du patient ?</i>	
Après installation du patient sur une table opératoire, l'infirmière réalise une évaluation échographique du capital veineux puis confirme la possibilité de mise en place du dispositif choisi. L'infirmière réalise la check list HAS KT (annexe VI). L'infirmière pose l'accès veineux. A la remise des ordonnances de pansements, elle s'assure de la compréhension du patient sur les précautions à prendre concernant cet accès veineux. L'infirmière met aussi en place le suivi d'indicateurs précoce (infection, thrombose, accidents mécaniques...); création de l'observatoire des VVC (annexe IX)	
<i>Temps consacré à la réalisation de l'acte(s) de soins ou de l'activité(s) pour chaque acteur, ou temps consacré à la nouvelle prise en charge dans le cadre d'une réorganisation des modes d'intervention des professionnels de santé auprès du patient. Préciser ci-dessous le temps estimé pour le délégué et le temps passé par le délégué à faire cet acte(s) ou activité(s) avant la coopération. Utiliser la même unité de temps pour chaque acteur.</i>	
<i>Temps estimé pour le délégué :</i>	60 mn
<i>Temps passé par le délégué avant le transfert :</i>	60 mn
<i>Temps consacré à la nouvelle prise en charge si réorganisation des modes d'intervention des professionnels de santé auprès du patient :</i>	
<i>Où a lieu la mise en œuvre du protocole de coopération (préciser si les professionnels de santé sont sur des sites différents) ?</i>	
Au bloc opératoire du centre léon bérard, sur des plages horaires spécifiques programmées.	

IV. – PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SUITE)	
B) Description du protocole interdisciplinaire ou interprofessionnel (suite)	
5) Description du protocole clinique de prise en charge des patients (suite)	
b) Description de la démarche qualité et de la sécurité des soins pour la prise en charge du patient	<p>Quels sont les critères d'alerte du délégué qui déclenchent l'intervention du délégué, ou quels sont les critères d'alerte des professionnels de santé dans le cadre d'une réorganisation de leurs modes d'intervention auprès du patient ?</p> <p>Refus du patient d'être pris en charge par l'infirmière, malgré son accord initial; la pose sera alors reprise par le médecin</p> <p>Evaluation échographique faite par l'infirmière non compatible avec la pose du dispositif initialement demandé</p> <p>Dispositif non compatible avec la demande initiale du médecin: apparition d'un nouvel élément, changement d'avis, dégradation de l'état d'un patient....</p> <p>Echec de ponction veineuse après 3 tentatives sous echo...difficulté technique inhabituelle</p> <p>Survenue de tout élément clinique nouveau au moment de la pose</p> <p>Dans tous ces cas là, l'infirmière alerte le MAR présent à proximité immédiate</p> <p><i>Listez les risques inhérents à ce transfert d'acte(s) de soins ou d'activité(s) ou de réorganisation des modes d'intervention des professionnels de santé auprès du patient.</i></p> <p>Les risques de complication devant être pris en compte sont d'ordre: - traumatique,- hémorragique, - infectieux.</p> <p>Le risque immédiat et à distance n'est pas plus élevé lors de la pose par une infirmière par rapport à celle d'un médecin. Certaines études montrent même le contraire.</p> <p>Concernant les risques liés à l'acte :ils sont identiques que le technicien de pose soit infirmier ou médecin ; c'est l'expérience, le niveau de formation, le caractère attentif du soin qui engendre une différence. Ce sont les suivants par ordres de fréquence décroissante : malaise vagal, douleur, arythmie, hématome, échec de pose, ponctions répétées, plicature et dysfonctionnement immédiat du cathéter, pneumothorax, embolie gazeuse, embolie pulmonaire, saignement, réaction allergique, lésion vasculaire. Ces risques immédiats ne sont pas nuls mais tendent vers zéro surtout lorsque la ponction est réalisée sous échographie. Dans l'étude de faisabilité, réalisée dans notre centre de 2010 à 2011, aucune complication n'a été relevée.</p> <p>Concernant les risques liés à la délégation, nous n'avons pas retrouvé de risques spécifiques. Il dépend du niveau de formation requis pour accéder à cet acte.</p> <p>En France, seulement et environ 50% des actes de poses sont réalisés sous échographie ; dans l'exercice de la délégation, cette pose sous échographie étant un préitable, le niveau sera amélioré, les risques diminués.</p> <p>Concernant la possibilité d'une erreur d'interprétation d'une échographie, celle ci est expérience dépendante, et celle de nos infirmières techniciennes est équivalente à celle des médecins poseurs.</p> <p>Le seul risque potentiel est le retard diagnostique d'une complication potentiel; la proximité et la disponibilité du délégué, l'appel devant tout élément anormal doit minimiser ce risque.</p> <p>Dans la littérature, le risque infectieux à distance semble moins grand quand le geste est réalisé à distance. Probablement c'est l'adhésion franche aux mesures d'hygiène, la rigueur dans ce domaine qui explique cette différence.</p>

Quelles sont les actions préventives mises en œuvre eu égard aux risques identifiés ?

Les actions préventives sont :

Une formation exigeante

Une permanence de déléguants disponibles

La mise en place d'une check liste préalable à la pose (Annexe VI - check list HAS) : vérification de la présence du déléguéant.

Les éléments permettant d'évaluer l'absence de risques supplémentaires encourus par le patient (ANNEXE 16)

Comment allez-vous procéder pour assurer le signalement et l'analyse des événements indésirables dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de coopération ?

Les fiches incident seront faites systématiquement concernant cette coopération même pour déclarer les évènements précurseurs: elles seront analysées par la cellule qualité.

Les évènements indésirables graves seront revus dans le cadre des RMM. La procédure de signalement auprès des autorités est rédigée confère Annexe ???

Quels sont les outils et les documents utilisés pour la gestion des événements indésirables dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de coopération ?

Bluemedi (logiciel informatique des fiches incidents et de gestion documentaire)

IV. – PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SUITE)																													
B) Description du protocole interdisciplinaire ou interprofessionnel (suite)																													
5) <u>Description du protocole clinique de prise en charge des patients (suite)</u>																													
b) Description de la démarche qualité et de la sécurité des soins pour la prise en charge du patient (suite)																													
Quelles sont les modalités d'analyse des pratiques existantes avant la coopération et celles qui sont prévues dans le cadre du protocole de coopération ?	<p>Modalités d'analyse des pratiques du délégué</p> <table border="1"> <tr> <td> <input type="checkbox"/> Groupe d'analyse des pratiques <input type="checkbox"/> Réunions de coordination pluridisciplinaire </td><td> <input checked="" type="checkbox"/> Le délégué ne participait pas à cet acte auparavant </td><td> <input checked="" type="checkbox"/> Groupe d'analyse des pratiques </td><td>Cet acte est délégué dans d'autres pays. Une analyse des pratiques montre que la coopération est possible et améliorerait la prise en charge des patients en libérant du temps médical </td></tr> <tr> <td> <input type="checkbox"/> Avant la coopération, précisez la périodicité (plusieurs réponses possibles) </td><td> <input type="checkbox"/> Réunions de suivi </td><td> <input type="checkbox"/> Réunions de coordination pluridisciplinaire </td><td>mensuel avec le délégué annuel avec la DSJ. Comptes rendus formalisés</td></tr> <tr> <td></td><td> <input checked="" type="checkbox"/> Revue de Morbidité Mortalité grave. Comptes rendus formalisés </td><td> <input checked="" type="checkbox"/> Réunions de suivi </td><td>mensuel avec le délégué annuel avec la DSJ. Comptes rendus formalisés</td></tr> <tr> <td></td><td> <input checked="" type="checkbox"/> Staff en établissement de santé </td><td> <input type="checkbox"/> Revue de Morbidité Mortalité </td><td>en cas d'évènement indésirable grave. Comptes rendus formalisés</td></tr> <tr> <td></td><td> <input type="checkbox"/> Développement Professionnel Continu </td><td> <input type="checkbox"/> Staff en établissement de santé </td><td></td></tr> <tr> <td></td><td> <input checked="" type="checkbox"/> Autres – préciser ci-contre </td><td> <input checked="" type="checkbox"/> Développement Professionnel Continu </td><td></td></tr> <tr> <td></td><td> <input checked="" type="checkbox"/> Enquêtes auprès des patients </td><td> <input checked="" type="checkbox"/> Autres – préciser ci-contre </td><td>enquêtes auprès des patients Observatoire des cathétérisme</td></tr> </table>	<input type="checkbox"/> Groupe d'analyse des pratiques <input type="checkbox"/> Réunions de coordination pluridisciplinaire	<input checked="" type="checkbox"/> Le délégué ne participait pas à cet acte auparavant	<input checked="" type="checkbox"/> Groupe d'analyse des pratiques	Cet acte est délégué dans d'autres pays. Une analyse des pratiques montre que la coopération est possible et améliorerait la prise en charge des patients en libérant du temps médical	<input type="checkbox"/> Avant la coopération, précisez la périodicité (plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> Réunions de suivi	<input type="checkbox"/> Réunions de coordination pluridisciplinaire	mensuel avec le délégué annuel avec la DSJ. Comptes rendus formalisés		<input checked="" type="checkbox"/> Revue de Morbidité Mortalité grave. Comptes rendus formalisés	<input checked="" type="checkbox"/> Réunions de suivi	mensuel avec le délégué annuel avec la DSJ. Comptes rendus formalisés		<input checked="" type="checkbox"/> Staff en établissement de santé	<input type="checkbox"/> Revue de Morbidité Mortalité	en cas d'évènement indésirable grave. Comptes rendus formalisés		<input type="checkbox"/> Développement Professionnel Continu	<input type="checkbox"/> Staff en établissement de santé			<input checked="" type="checkbox"/> Autres – préciser ci-contre	<input checked="" type="checkbox"/> Développement Professionnel Continu			<input checked="" type="checkbox"/> Enquêtes auprès des patients	<input checked="" type="checkbox"/> Autres – préciser ci-contre	enquêtes auprès des patients Observatoire des cathétérisme
<input type="checkbox"/> Groupe d'analyse des pratiques <input type="checkbox"/> Réunions de coordination pluridisciplinaire	<input checked="" type="checkbox"/> Le délégué ne participait pas à cet acte auparavant	<input checked="" type="checkbox"/> Groupe d'analyse des pratiques	Cet acte est délégué dans d'autres pays. Une analyse des pratiques montre que la coopération est possible et améliorerait la prise en charge des patients en libérant du temps médical																										
<input type="checkbox"/> Avant la coopération, précisez la périodicité (plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> Réunions de suivi	<input type="checkbox"/> Réunions de coordination pluridisciplinaire	mensuel avec le délégué annuel avec la DSJ. Comptes rendus formalisés																										
	<input checked="" type="checkbox"/> Revue de Morbidité Mortalité grave. Comptes rendus formalisés	<input checked="" type="checkbox"/> Réunions de suivi	mensuel avec le délégué annuel avec la DSJ. Comptes rendus formalisés																										
	<input checked="" type="checkbox"/> Staff en établissement de santé	<input type="checkbox"/> Revue de Morbidité Mortalité	en cas d'évènement indésirable grave. Comptes rendus formalisés																										
	<input type="checkbox"/> Développement Professionnel Continu	<input type="checkbox"/> Staff en établissement de santé																											
	<input checked="" type="checkbox"/> Autres – préciser ci-contre	<input checked="" type="checkbox"/> Développement Professionnel Continu																											
	<input checked="" type="checkbox"/> Enquêtes auprès des patients	<input checked="" type="checkbox"/> Autres – préciser ci-contre	enquêtes auprès des patients Observatoire des cathétérisme																										

① Zone info

*Avant la coopération, les professionnels de santé peuvent être engagés dans des modalités d'analyse des pratiques différentes.
Pendant la mise en œuvre du protocole de coopération, il est fortement recommandé que les professionnels de santé s'inscrivent ensemble dans un même processus d'analyse des pratiques.*

IV. – PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SUITE)		
B) Description du protocole interdisciplinaire ou interprofessionnel (suite)		
5) Description du protocole clinique de prise en charge des patients (suite)		
b) Description de la démarche qualité et de la sécurité des soins pour la prise en charge du patient (suite)		
<i>Dans le cadre du protocole de coopération, précisez la périodicité (plusieurs réponses possibles)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Groupe d'analyse des pratiques <input type="checkbox"/> Réunions de coordination pluridisciplinaire <input checked="" type="checkbox"/> Réunions de suivi <input checked="" type="checkbox"/> Revue de Morbidité Mortalité <input type="checkbox"/> Staff en établissement de santé <input type="checkbox"/> Développement Professionnel Continu <input checked="" type="checkbox"/> Autres – préciser ci-contre	Fréquence: trimestrielle Fréquence: trimestrielle En cas d'événements indésirables graves enquête auprès des patients
<i>Quels sont les outils utilisés pour la démarche qualité dans le cadre du protocole de coopération ?</i>		
<i>indicateurs de suivi au niveau des infections, des thromboses, etc.</i>		
<i>Décrire les gains attendus eu égard à la mise en œuvre du protocole de coopération</i>		
<i>Pour le patient :</i>	Prise en charge globale du patient avant, pendant et après l'acte; Répondre aux appels téléphoniques des patients. Education du patient. Raccourci du délai de prise en charge	
<i>Pour le délégué :</i>	Evolution de carrière des professionnels paramédicaux (acquisition technique, évolution dans les responsabilités, évolution dans les contacts avec le patient, valorisation financière,...) Le protocole et la formation du délégué seront ajustés en fonction de l'évolution technique.	
<i>Pour le délégué :</i>	Gain de temps réinvesti dans un autre travail médical (développement d'autres activités anesthésiques: radiologie interventionnelle sous AG, développement d'autres actes chirurgicaux, diminution de l'externalisation, ...)	

V. – RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET RECOMMANDATIONS			
Quelles expertises ont été mobilisées pour la rédaction du protocole ?	<p>MAR /IDE/DSI/ DRH / Juriste /</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Ne sais pas</p> <p>Si oui, citer la référence : IUS , Angleterre , Pays Bas , Suède , Italie , Espagne, australie... il existe 2 sociétés savantes infirmières: l'AVA, Infusion Nurse Society Bibliographie exhaustive impossible tant cette activité est infirmière dans les autres pays anglosaxons: pub med, google</p> <p>Dernier article en date: Nic YacopettiEvan Alexandrou, Tim R Spencer, Steven A Frost, Patricia M Davidson, Greg O'Sullivan and Ken M Hillman; critical care and resuscitation ; vol12:Number2;june 2010</p> <p>Central venous catheter by a clinical nurse consultant or anaesthetic medical staff: a single-centre observational study. ANNEXE 17</p>		
Existe-t-il des expériences équivalentes documentées ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Ne sais pas</p> <p>Si oui, dans quel pays ? Angleterre Cambridge Coordonnées personne contact : Carmel Streeter: carmel.streeter@addenbrookes.nhs.uk Dr DA SOUZA: Steve.DSouza@fhtr.nhs.uk</p>		
Existe-t-il une réglementation sur ce sujet dans d'autre(s) pays ? Si oui : coordonnées éventuelles d'une personne contact dans ce(s) pays ?			

VI. – EXPÉRIENCES ACQUISES ET/OU FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES SUIVIES PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ IMPLIQUÉS

Informations demandées dans le cadre du protocole de coopération :

	<p>Compétences théoriques (anatomie, matériel, physiologie veineuse, indication, contreindication, complications, prise en charge initiale, échographie, connaissance d'un bloc, tables opératoire, sutures ...)</p> <p>Compétences techniques (repérage échographique, vérification de l'endroit de ponction, dextérité et savoir faire: manipuler l'appareil d'échographie en notre possession: Site rite 5, avoir manipulé le matériel par différentes séances sur mannequin et cuisse de dinde, savoir conseiller les patients pour la prévention de ces complications, savoir faire des pansements de ces VVC, sutures).</p> <p>Décrivez les compétences à acquérir par le délégué pour être capable de réaliser l'acte(s) de soins ou l'activité(s) dérogatoire(s) aux conditions légales d'exercice</p> <p>Le médecin formateur évalue l'acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre du protocole, selon une grille explicite, datée et signée par ce dernier. L'ensemble des compétences doivent être acquises (niv 3 pour chaque item) pour que l'infirmière puisse adhérer au protocole</p>
--	--

	<p>La formation minimum nécessaire. Ce protocole de coopération s'adresse aux infirmier(e)s quelque soit leur spécialité ; le métier soal étant infirmière.</p> <p>La formation est donc la même quelque soit l'origine de la formation de l'infirmière déléguée.</p> <p>Le délégué est infirmière de 5 ans d'ancienneté ayant une compétence technique et relationnelle avérée auprès des patients.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation comprend un contenu théorique et pratique adapté à chaque voie d'abord. <p>Contenu théorique. (20h)</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> Compétences 1 : Mise en œuvre d'action préventive Connaître les risques infectieux Connaissances + application des règles d'asepsie Respect des bonnes pratiques de l'utilisation du matériel stérile Connaitre les contre-indications Compétences 2 : Connaitre, rechercher, traiter les données et normes scientifiques Connaitre et maîtriser l'anatomie vasculaire du membre supérieur et de la région cervicale Connaitre les normes numération, formule, plaquettes + hémostases Compétence 3 : Etre capable d'énoncer les signes cliniques Conduite à tenir en cas de pneumothorax + détresse respiratoire + ponction artérielle Compétences 4 : Analyser l'adéquation entre qualité du matériel et l'indication retenue Pertinence de l'utilisation du matériel : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> différents types de sutures, instrument, dispositifs <input type="checkbox"/> ceux retenus dans l'établissement Compétences 5 : Maîtriser l'arbre décisionnel théorique des indications de pose de VVC Connaitre les indications générales, et celles retenues dans l'établissement Compétences 6 : Mise en œuvre de la technique de l'échographe Fiabilité et pertinence des principes fonctionnels de l'échographe Compétences 7 : Connaitre les limites de son champ de compétences Savoir quand appeler le médecin délégué. Pertinence et justesse de l'appel
	<p>Décrivez le contenu minimum de la formation théorique à acquérir pour être capable de réaliser l'acte(s) de soins ou l'activité(s) dérogatoire(s) aux conditions légales d'exercice</p>

<p>Cette acquisition se fait par compagnonnage en 4 temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observation de la pratique médicale à distance du patient, (30 patients minimum) - Aide du médecin par l'IDE, (30 patients minimum) - Aide de l'IDE par le médecin (30 patients minimum) - Mise en pratique seule en présence du médecin dans la salle (30 patients minimum) <p>Décrivez la formation pratique minimale suivie par le professionnel pour être capable de réaliser l'acte(s) de soins ou l'activité(s) dérogatoire(s) aux conditions légales d'exercice</p>	<p>• 30 accès veineux dans chaque type de voie d'abord est donc le minimum retenu sous couvert d'un praticien expert et de ponctions réalisées sous échographie grâce à un guide aiguille. (Annexe X du document de coopération)</p> <p>La pose de 5 à 6 accès veineux centraux par semaine est le garant d'une compétence maintenue.(d'où l'intérêt d'un seuil d'activité minimal requis)</p> <p>Le tableau mensuel de suivi individuel pour chaque délégué et pour l'ensemble de l'unité déléguée garantit ce maintien de compétence. Annexe 13</p> <p>La participation à un congrès ou formation en rapport avec la pose et l'entretien de VVC, tous les 2 ans participe au maintien des compétences.</p> <p>La collaboration à des études de Recherche clinique, publications et l'analyse des pratiques professionnelles participe à ce maintien des compétences.</p>	<p><i>Précisez le nombre d'heures minimum de formation théorique et pratique pour être capable de réaliser l'acte(s) de soins ou l'activité(s) dérogatoire(s) aux conditions légales d'exercice</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre d'heures de formation théorique</th><th style="text-align: center;">Au moins 20</th><th style="text-align: center;">Nombre d'heures de formation pratique</th><th style="text-align: center;">Au moins 120 actes dont 30 pour chaque voie d'abord</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">140</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> <p><i>Précisez l'expérience professionnelle souhaitée pour être capable d'appliquer le protocole de coopération</i></p>	Nombre d'heures de formation théorique	Au moins 20	Nombre d'heures de formation pratique	Au moins 120 actes dont 30 pour chaque voie d'abord	140			
Nombre d'heures de formation théorique	Au moins 20	Nombre d'heures de formation pratique	Au moins 120 actes dont 30 pour chaque voie d'abord								
140											

VII. – INDICATEURS SELON LESQUELS L’EFFICACITÉ, LA SÉCURITÉ, L’UTILITÉ ET LE COÛT DE MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SERONT APPRÉCIÉS	
A) Quels sont les résultats attendus au regard des objectifs annoncés ?	
<p>Un indicateur n'a de sens qu'au regard de l'objectif poursuivi. Il appartient aux professionnels de santé, en fonction de la nature de leur activité, de l'objectif(s) poursuivi(s), de définir leurs indicateurs dans les 5 champs ci-dessous et lorsque cela est possible, ils fixeront un seuil d'alerte c'est-à-dire la limite à partir de laquelle les professionnels de santé devront réagir. Dans certains cas, les seuils d'alerte ne pourront être fixés qu'au vu des résultats des indicateurs de suivi.</p>	
<p>1) <u>Indicateurs proposés pour mesurer les résultats médicaux attendus pour les patients</u></p>	
Nombre de VVC posées par infirmière	
Nombre de complications en lien avec le transfert d'actes de soins ou d'activité ou la réorganisation des modes d'intervention des professionnels de santé auprès du patient: pneumothorax, hemothorax, ponction artérielle,	
Nombre d'événements indésirables survenus chez les patients suivis dans le cadre du protocole de coopération par rapport au nombre total de patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération: EVA pendant le geste	
Infections des VVC infirmière/ MAR	
Thrombose des VVC/MAR	

 Zone info

- Pour vous aider, des exemples d’indicateurs sont proposés dans différents champs.
- Pour vous permettre d’élaborer vos propres indicateurs, vous trouverez dans le guide méthodologique et à la fin de ce document une fiche descriptive de présentation d’un indicateur*. La HAS pourra vous demander ces fiches.

 Lien

* Cliquez ici pour voir la fiche descriptive de présentation d'un indicateur.

VII. – INDICATEURS ... (SUITE)	
A) Quels sont les résultats attendus au regard des objectifs annoncés ? (suite)	
2) Indicateurs pour mesurer la satisfaction des acteurs qui mettront en œuvre le protocole de coopération.	
Obligatoire : La formation théorique a-t-elle été réalisée conformément au programme prévu. Si non, pourquoi ?	Oui. La formation a permis de vérifier que le transfert théorique de compétence vers l'infirmière est possible.
Obligatoire : La formation pratique a-t-elle été réalisée conformément au programme prévu. Si non, pourquoi ?	Oui
Obligatoire : La durée prévue a-t-elle été modifiée. Si oui, pourquoi ?	Non
Obligatoire : L'expérience professionnelle prévue dans la spécialité concernée était-elle adaptée. Si non, pourquoi ?	oui, Entretien annuel d'évaluation
Obligatoire : Expliquer les modalités en œuvre pour le développement professionnel continu	Congrès spécialisés, EPP, RMM
Autre(s) indicateur(s) pour mesurer la satisfaction des acteurs :	Nombre d'interventions du MAR pendant les permanences
3) Indicateurs pour mesurer la satisfaction des usagers qui seront pris en charge dans le cadre du protocole de coopération des acteurs :	Bilan du délégué exposé à son N+1 lors de l'entretien annuel d'évaluation (rencontre formalisée entre N et N+1 pour apprécier l'investissement personnel et l'acquisition de compétences)
	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la satisfaction des usagers par l'observatoire des cathétérismes sur: <ul style="list-style-type: none"> La qualité de l'information ou geste La qualité de l'éducation pour le suivi La qualité de vie par suivi téléphonique: EVA immédiat et à distance du geste, toilette, image corporelle... <p>Ces données peuvent être reprises dans l'observatoire des cathétérismes</p>

② Zone info

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un protocole de coopération, l'évaluation de la formation reçue et l'évaluation de la satisfaction des usagers sont obligatoires. Vous devez élaborer, par ailleurs, les indicateurs qui rendent compte de la satisfaction des acteurs et des usagers.

VII. – INDICATEURS... (SUITE)	
A) Quels sont les résultats attendus au regard des objectifs annoncés ? (suite)	
4) Indicateurs proposés pour mesurer l'impact organisationnel lié à la mise en œuvre du protocole de coopération	
Nombre de refus de participation des patients par rapport au nombre de patients informés de la mise en œuvre du protocole de coopération	
Nombre de patients sortis du protocole de coopération pour une prise en charge par le délégué sur le nombre de patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération: refus+ impossibilité infirmière	
Nombre de patients externalisés pour pose de VVC	

VII. – INDICATEURS... (SUITE)**A) Quels sont les résultats attendus au regard des objectifs annoncés ? (suite)****5) Indicateurs pour mesurer l'impact économique lié à la mise en œuvre du protocole de coopération**

l'impact économique représente la différence de salaire entre une infirmière et un MAR; nombre de VVC posées dans l'établissement mais également le délai d'attente avant la pose de VVC retardant la sortie de l'établissement, le nombre d'hospitalisation évitées.

6) Les professionnels élaboreront eux-mêmes les critères à partir desquels la fin de l'application du protocole de coopération devrait être envisagée

Les événements indésirables graves seront suivis d'une RMM.

La direction générale pourra décider de la suite à ce protocole de coopération en fonction des conclusion de ces RMM.

7) Les professionnels expliqueront ici les modalités prévues pour la prise en charge du patient s'il est mis fin à la mise en œuvre du protocole de coopération

Si le protocole de coopération doit se terminer, la prise en charge des patients sera assurée de nouveau par des médecins en interne ou en externe dans d'autres établissements

 ⓘ Zone info

- Sociétés savantes.
- Conseils nationaux professionnels spécialisés.
- HAS.
- AFSSAPS.
- Comités régionaux des professions de santé (antennes régionales de l'ONDPS).
- Etc.

VII. – INDICATEURS ... (SUITE)	
B) Calendrier de mise en œuvre	
<i>Étapes préalables au démarrage (décrire ces étapes : recrutement, formation, travaux d'aménagement, acquisitions de matériel d'équipement, ...)</i>	Le recrutement s'adresse à une infirmière avec une ancienneté au centre Léon Bérard de 5 ans, correspondant à la validation des acquis de base en cancérologie. Celui-ci a été réalisé par cooptation. Une formation théorique de 20 h a été réalisée avec le MAR référent La formation pratique est en cours. L'infirmière regarde les différents gestes du MAR. Puis l'infirmière, en présence du MAR réalise certains gestes. Les compétences techniques ont été acquises, elle réalise aujourd'hui l'acte complètement
<i>Date de démarrage effective prévue</i>	Expérimentation en cours depuis 2010
<i>Montée en charge éventuelle</i>	Une vacation tous les jours, comme les MAR
<i>Durée prévue de la mise en œuvre</i>	4 mois

VIII. – COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES À INSCRIRE DANS LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONCERNÉS

Compétences complémentaires à inscrire en formation initiale

Anatomie veineuse,
Pansement des VVC
Anesthésiques locaux,
Sutures.

Compétences complémentaires à inscrire en formation continue (DPC)

Complications liées aux cathéters,
Prévention de ces complications; pansement des VVC

ESPACE À DISPOSITION POUR TOUTE(S) INFORMATION(S) COMPLÉMENTAIRE(S) SUR LE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Ce geste technique est réalisé dans de nombreux pays par les infirmières dont la formation initiale est moins technique que celle réalisée en France; Nos infirmières dont la formation technique de base est plus importante trouveront plus facilement leur place dans une organisation similaire pour peu qu'elles soient bien formées.

Dans ce protocole de coopération, l'accent est également mis sur la prise en charge globale du patient. Le relationnel a aussi beaucoup d'importance dans la réussite de ce protocole et le savoir être est un impératif qui sera évalué dans notre expérience par l'intermédiaire du vécu du patient.

ANNEXE I. – FICHE DESCRIPTIVE DE PRÉSENTATION D'UN INDICATEUR*

<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Nombre de patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération</i>
<i>Population concernée par le protocole de coopération</i>	
<i>Objectif à atteindre</i>	
<i>Définition de l'indicateur</i>	
<i>Modalités de recueil des données</i>	
<i>Numérateur</i>	
<i>Dénominateur</i>	
<i>Périodicité</i>	
<i>Seuil d'alerte</i>	
<i>Recommandation professionnelle</i>	
<i>Remarque(s)</i>	

ACTIVITÉ

Taux d'adhésion des patients à leur prise en charge par les IDE dans le cadre du protocole de coopération suite à l'information donnée sur les modalités de cette prise en charge.

Population concernée par le protocole de coopération = nombre de patients proposé à la population infirmière

Objectif à atteindre : 95%

Définition du numérateur : Nombre de patients acceptant la pose par le délégué

Modalités du recueil de données : déclaration par l'équipe de poseurs + données de l'observatoire

Numérateur : Nombre de patients acceptant la pose par le délégué

Dénominateur : nombre de patients proposé à la population infirmière

Péodicité : annuelle

Seuil d'alerte :

Recommandation professionnelle

Remarques

*Part de l'activité liée au protocole de coopération.

Nombre de patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération = nombre de patients ayant une VVC posées par le délégué(s)

Population concernée par le protocole de coopération = nombre de VVC posées dans l'établissement

Objectif à atteindre : 70%

Définition du numérateur : Nombre de VVC posée par le délégué

Modalités du recueil de données : Déclaration par la direction de l'établissement (DIM-UCTI)

Numérateur : Nombre de VVC posée par le délégué

Dénominateur : Nombre de VVC posées dans l'établissement

Péodicité : annuelle

Seuil d'alerte :

Recommandation professionnelle

Remarques

Nombre de patients pris en charge externalisés pour VVC

Population concernée par le protocole de coopération = nombre de patients pris en charge pour pose de VVC

Objectif à atteindre : tendre vers 0

Définition du numérateur : Nombre de patients pris en charge externalisés pour VVC

Modalités du recueil de données : Nombre de RDV donnés à l'extérieur par les assistantes d'anesthésie qui ont les demandes centralisées

Numérateur : Nombre de patients pris en charge externalisés pour VVC

Dénominateur : nombre de VVC total posées pour les patients pris en charge au sein de l'établissement (externalisées + posées au sein de l'établissement)

Péodicité : Annuelle

Seuil d'alerte : 10%

Recommandation professionnelle

Remarques : Dimensionnement de l'équipe dédiée à l'activité

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE**Taux d'appel au délégué(s)**

Nombre de patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération = nombre de patients ayant une VVC posées par une infirmière

Population concernée par le protocole de coopération = nombre de patients pris en charge au CLB

Objectif à atteindre : tendre vers 0

Définition du numérateur : somme de l'ensemble des interventions médicale où le médecin est à de prendre la main et faire le geste à la place de l'infirmière aboutissant à la mise en place d'une VVC bien placée

Modalités du recueil de données : déclaration par l'équipe de poseurs

Numérateur : Nombre d'appel du délégué(s) par le délégué(s)

Dénominateur : Nombre de VVC initiées par le(s) délégué(s)

Péodicité : mensuelle et cumulé e

Seuil d'alerte : 5%

Recommendation professionnelle

Remarques : Evaluer l'efficacité de l'application de la coopération. Analyse dans le cadre du groupe d'analyse des pratiques

Nombre de patients ayant bénéficié de pose de VVC avec complication traumatique ou hémorragique

Nombre de patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération = nombre de patients ayant une VVC posées par une infirmière

Population concernée par le protocole de coopération = nombre de VVC posée par le(s) délégué(s)

Objectif à atteindre : celui de la littérature : tendre vers 0

Définition du numérateur : somme de l'ensemble des complications potentielles (pneumothorax, ponction artérielle, hématome, perforation pericardique)

Modalités du recueil de données : déclaration par l'équipe de poseurs + déclaration des médecins de l'établissement concernant les complications des 24 premières heures

Numérateur : Nombre de pneumothorax + nombre de ponction artériel + nombre d'hématome + nombre de perforation péricardique

Dénominateur : nombre de VVC posées par les infirmières.

Péodicité : annuelle

Seuil d'alerte : 1%

Recommendation professionnelle

Remarques : indicateur comparé à celui de la littérature

Nombre de complications infectieuses à type de tunnellite, suppuration au point de ponction, bactériémie sur KT

Nombre de patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération = nombre de patients ayant une VVC posées par une infirmière

Population concernée par le protocole de coopération = nombre de patients pris en charge au CLB

Objectif à atteindre : celui de la littérature : tendre vers 0

Définition du numérateur : somme de l'ensemble des complications infectieuses aigüe (des 8 premiers jours) déclarées

Modalités du recueil de données : déclaration par l'équipe de poseurs + déclaration des médecins de l'établissement concernant les infections +

Numérateur : Nombre de patients avec VVC ayant connu un épisode d'infections sur KT (tunnellite, suppuration au point de ponction, bactériémie sur KT) posées par infirmière

Dénominateur : nombre de VVC posées par les délégués

Péodicité : mensuelle et cumulée

Seuil d'alerte : 5%

Recommendation professionnelle

Remarques

Nombre d'événements indésirables directement imputables au protocole de coopération

Nombre de patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération = nombre de patients ayant une VVC posées par le(s) délégué(s)

Objectif à atteindre : tendre vers 0

Définition du numérateur : Nombre d'événements indésirables directement imputables au protocole de coopération

Modalités du recueil de données : déclaration par l'équipe de poseurs + déclaration des médecins de l'établissement les événements indésirables.

Numérateur : Nombre d'événements indésirables directement imputables au protocole de coopération

Dénominateur : Nombre d'événements indésirables dans le cadre de l'application du protocole de coopération

Périodicité : Annuelle

Seuil d'alerte : 1%

Recommendation professionnelle

Remarques

Douleur : EVA pendant le geste > 40. VVC posée par les infirmières.

Nombre de patients pris en charge dans le cadre du protocole de coopération = nombre de patients ayant une VVC posées par une infirmière

Population concernée par le protocole de coopération = nombre de patients pris en charge au CLB

Objectif à atteindre : < 40 : tendre vers 0

Définition du numérateur : Nombre de patients ayant une EVA > 40

Modalités du recueil de données : déclaration par l'équipe de poseurs

Numérateur : somme des patients ayant une EVA > 40 en rapport avec les VVC posées par infirmière

Dénominateur : nombre de VVC posées par le(s) sélegué(s)

Péodicité : annuelle

Seuil d'alerte : 5%

Recommandation professionnelle

Remarques

IMPACT ORGANISATIONNEL**1/ Délai médian d'obtention de Rendez-Vous pour pose de VVC**

Délai médian d'obtention de Rendez-Vous des patients selon leur statut hospitalisés ou externe

2/ Délai d'intervention entre l'appel au délégué (en cas de doute ...) et son intervention effective

SATISFACTION

Taux de satisfaction selon 4 dimensions (*implication, organisation, activité, formation, relation délégué/déléguant*)

Pour le(s) délégués

Nombre d'infirmière ayant satisfait à la formation

Pour le médecin prescripteur***Objectif à atteindre : tendre vers 0***

Définition du numérateur : fiche d'événement indésirable imputé par l'instance qualité de l'établissement à l'activité de pose de W/C

Modalités du recueil de données : déclaration recueillies par l'équipe qualité

Numérateur : fiche d'événement indésirable imputé par l'instance qualité de l'établissement à l'activité de pose de W/C

Dénominateur : Nombre global de fiche d'événement indésirable imputé par l'instance qualité de l'établissement

Périodicité : annuelle

Seuil d'alerte : 30%

Recommendation professionnelle

Remarques

Pour le déléguéant :**Plainte d'un déléguéant vers un délégué sur un acte donné***Objectif à atteindre : tendre vers 0**Définition du numérateur : fiche d'évènement indésirable déclaré avec plainte d'un déléguéant vers un délégué**Modalités du recueil de données : déclaration recueillies par l'équipe qualité**Numérateur : fiche d'évènement indésirable imputé par l'instance qualité de l'établissement à l'activité de pose de VVC**Dénominateur : Nombre de VVC posées**Péodicité : annuelle**Seuil d'alerte : 30%**Recommandation professionnelle**Remarques*

Pour le patient

Taux de satisfaction des patients ayant accepté de rentrer dans le cadre du protocole de coopération

Objectif à atteindre : tendre vers 0

Définition du numérateur : fiche de plainte de patient (CRU), EVA réalisées

Modalités du recueil de données : Déclaration recueillie par la CRU et Nombre de VVC par la Direction

Numérateur : fiche de plainte de patient (CRU), EVA réalisées

Dénominateur : Nombre de VVC posées par déléguée

Périodicité : annuelle

Seuil d'alerte : 5%

Recommandation professionnelle

Remarques

Type d'indicateur	Libellé de l'indicateur	Objectif quantifié	Numérateur	Dénominateur	Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	Commentaires
Activité						
Qualité et sécurité de la prise en charge						
Impact organisationnel						
Satisfaction						

* Fiche téléchargeable sur www.has-sante.fr.

④ Zone info

Des exemples d'indicateurs formulés selon la fiche descriptive de présentation d'un indicateur sont disponibles sur le site Internet de la HAS.

ANNEXE II. – DÉFINITIONS*

Délégué :	<i>Professionnel qui accepte de réaliser l'acte de soins ou l'activité à la place du déléitant.</i>
Astreinte :	<i>Le déléitant doit être joignable en cas de besoin identifié par le délégué</i>
Supervision :	<i>Le déléitant est informé à des moments clés du processus</i>
Validation :	<i>Le déléitant contrôle l'acte ou l'activité du délégué</i>

* Source : « Concevoir un projet de coopération : Intégrer de nouvelles formes de coopération au sein d'une organisation existante » - HAS 2010.

Annexe III
Formulaire de demande d'accès veineux central

Prescriptions d'interventions - Windows Internet Explorer fourni par **** Centre Léon Bérard ****

http://ctb9B6c/pres.Frm.asp?mode=67003777&sw_UserId=rosan&saces=KT

Dossier : 870377 Né le 07/01/1950 Médecin responsable MEDECIN HORS CLB	Nom SERVICE INFORMATIQUE Age 61 ans et 5 mois Sexe M	Prenom PIERRE ALAIN MARCEL DEMIS Statut ABS Médecin en charge Dr ALEKSIĆ Yvan
Date : 15/06/2011 Demandeur : MAR031 Dr ROSAY Hervé	Etablissement : C.L.B HOP	
<h3>LYMPHOME LYMPHOBLASTIQUE B - LEUCÉMIE LYMPHOBLASTIQUE B</h3> <p>Diagnostic</p> <p>Date souhaitée de pose de KT Mardi(s) de la pose dans un délai < 3 jours : Maladie imposante et traitement urgent</p> <p>Date du début du traitement</p> <p>Type de système</p> <p>Commentaires</p> <p>Patient autonome</p> <p>Antécédant de cathéterisme central Chimio programmé (15 jours avant la pose, au-delà en cours ou possible)</p> <p>Anesthésie générale</p> <p>Geste associé pendant l'AG</p> <p>En cas de traitement antithrombotique, héparinique, Plavix ou Ticlid : - arrêter ce traitement 5 jours avant la date proposer et prescrire un relais si besoin.</p> <p>Angier Rx&Proxy Applet started</p>		
<p>Avant le : 15/06/2011</p> <p>15/06/2011</p> <p>Pa-C KT double lumière</p> <p>Pour un KT, la pose plus de 48h suivant l'utilisation est conseillée.</p> <p>Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Qui <input checked="" type="radio"/> Non Qui <input checked="" type="radio"/> Non</p> <p>Antivitamine K, héparine, HBPin, Plavix ou Ticlid Syndrome septique de - de 30 jours</p> <p>Qui <input checked="" type="radio"/> Non Qui <input checked="" type="radio"/> Non (si oui pas de PAC)</p> <p>Qui <input checked="" type="radio"/> Non Qui <input checked="" type="radio"/> Non Qui <input checked="" type="radio"/> Non Qui <input checked="" type="radio"/> Non</p> <p>(A limiter le plus possible, consultation d'antisténase à programmer)</p> <p>Antécédent de cervicotomie ou radikothérapie cervicale, pneumotomie, dérivation cérébrale, pacemaker, présence d'adénopathies cervicales, Gross médiastin Thrombopénie, ClVD</p> <p>Boîte de réception... candidate au poste... dossier patient EPP... Intranet local Intranet local Prescriptions d'interven... SERVICE INFORMATI... http://ctb9B6c/pres... FR 11:23</p>		

Annexe IV
Courrier de confirmation
Ordonnance de Biologie
Ordonnance Bétadine douche



Dépt ANESTHESIE-REANIMATION
Tél : 04.78.78.27.53

Lyon, le

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons votre rendez-vous pour :

Pose de voie veineuse centrale Ablation de voie veineuse centrale

Ce geste peut être réalisé par un Médecin ou une Infirmière dans le cadre d'un protocole de coopération.

Vous êtes attendu(e) le : _____ à _____ Service :

Après le geste, une surveillance d'environ une heure sera réalisée.

Veuillez faire pratiquer un examen biologique dans un laboratoire d'analyses médicales (ordonnance ci-jointe) :

la semaine précédant l'intervention

le:

En l'absence de ce bilan, nous ne pourrons pas réaliser le geste chirurgical.

Résultats à faxer **le plus rapidement possible** par le laboratoire au **04.78.78.27.09**.

Merci de rapporter également les résultats imprimés.

GRILLE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

JUILLET 2010

PAGE 54/120

Après l'intervention, vous ne devez pas conduire, prévoyez un retour accompagné.

**Le secrétariat d'anesthésie peut être amené à changer la date ou l'heure de votre rendez-vous.
Aussi, nous vous demandons de rester joignable la veille de l'intervention pour confirmation de votre horaire.**

En cas de problème, vous pouvez contacter le secrétariat d'anesthésie au 04.78.78.27.53.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dépt ANESTHESIE-REANIMATION

PS : En cas de refus de ce protocole de coopération, une prise en charge, selon les modalités habituelles par un Médecin, sera organisée.

FINESS 690000380 CATEG 128
SIRET 7792241330019 STATUS 29
APR 2404 MFT 4
Dept ANESTHESIE-REANIMATION
Tel 04.78.27.53

Coordonnateur : Docteur Hervé ROSAY
Docteur Patrick BACHMANN
Docteur Anne-Laure DAUNIZEAU
Docteur Jean-Etienne MAZERES
Docteur Fabienne MONTANGE
Docteur Véronique PEREZ-BACHELOT
Docteur Stéphanie POUDEBOUX
Docteur Henri SERBAN
Docteur Hélène SENLIS
Docteur Alain STEGHENS

Faire pratiquer par un laboratoire d'analyses médicales :

- NFS Plaquettes.
- TP (INR) – TCA.

Merci de bien vouloir nous faxer les résultats au 04.78.27.09
(Si d'autres examens biologiques vous sont prescrits, merci de les réaliser en même temps que ceux-ci, soit 3 jours avant votre rendez-vous).

Nom du prescripteur :
Lyon, le

Prescription relative à une affection longue durée reconnue.



Docteur Catherine HAOND
Médecin Hygiéniste
Tél : 04 72 72 27 77
ADELI 59 11 06 298

EN RAPPORT AVEC L'AFFECTION À 100%

1) BETADINE SCRUB Flacon de 125 ml.

Prenez la veille et le matin de l'intervention une double douche en suivant les recommandations prescrites au verso.

(Peut être utilisée même en cas d'intolérance à l'iode)

2) Seulement si vous présentez une pilosité très visible dans la zone grisée

Appliquez une crème dépilatoire hypoallergénique
(type KLORANE)

(vous n'avez pas à dépilier les aisselle(s))



Lyon, le 03/09/2011

Docteur Catherine HAOND
Médecin Hygiéniste

AFFECTION SANS RAPPORT AVEC L'AFFECTION À 100%

Téléphone 04 72 72 28 28 - Télecopie 04 72 72 29 29 - E-mail cb@lyon.fr@cidfr.fr

Annexe V

Feuilles d'information patients

Douche bétadinée

Cathéter veineux central brachial : PICC

Cathéter veineux central

Accès veineux central avec chambre implantable PAC



Madame, Monsieur

Vous allez être opéré(e) au Bloc Opératoire et nous vous demandons d'effectuer chez vous un soin préalablement indispensable :

UNE DOUCHE AVEC UN SAVON ANTISEPTIQUE

Savon à acheter (ordonnance jointe)

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'une précaution très importante et spécifique, différente des soins d'hygiène habituels. Cette douche permet de réduire le risque d'infections post-opératoires.

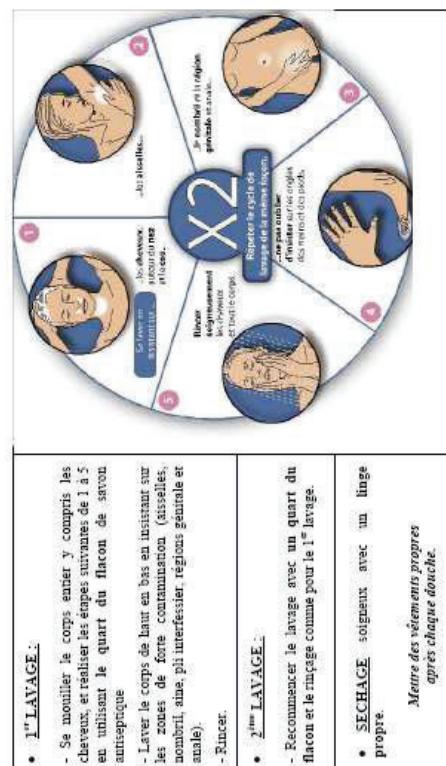
COMMENT PROCÉDER ?

1. 48 H avant votre admission à l'Hôpital

Realiser si besoin une déplilation curatee de la zone d'intervention avec une crème dépilatoire hypoallergénique de type Micrame® (en pharmacie), en utilisant la spatule pour éliminer la crème.

2. La veille et le matin de l'admission

Prendre une douche avec le savon liquide antiseptique que vous aurez acheté en l'utilisant comme un shampoing douceur.



* 1^{er} LAVAGE :

- Se mouiller le corps entier y compris les cheveux, et réaliser les étapes suivantes de 1 à 5 en utilisant le quart du flacon de savon antiseptique
- Laver le corps de haut en bas en insistant sur les zones de forte contamination (asselles, nombril,aine, pli interfessier, régions scutale et axiale)
- Rincer.

* 2nd LAVAGE :

- Recomencer le lavage avec un quart du flacon et le rincez comme pour le 1^{er} lavage.

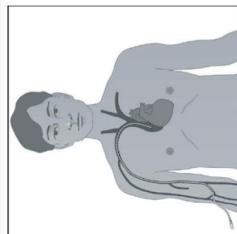
* SÉCHAGE soignueux avec un lingue propre.

*Meutre des vêtements propres
après chaque douche.*

NOUS VOUS RECOMMANDONS :

- de ne pas aller chez le coiffeur avant votre séjour à l'hôpital (sauf pour une coupe de cheveux éventuelle) puisque vous devrez faire un shampooing.
- si ôter le vernis à ongles (mains et pieds) la veille et de ne pas vous maquiller le matin de l'intervention.

Cathéter veineux central brachial ou PICC



Du fait de votre traitement, nous devons mettre en place un accès veineux central ou cathéter veineux central (aussi dénommé voie centrale ou voie veineuse profonde). Il s'agit d'un petit tuyau (cathéter) introduit dans votre cas dans une grosse veine du bras. Ce geste est couramment réalisé sous anesthésie locale par les médecins anesthésistes ou par des infirmières formées. Cet acte est systématiquement effectué dans une salle prévue à cet effet (au bloc opératoire) afin d'éviter les risques infectieux et de bien positionner le cathéter.

Un certain nombre de conditions sont nécessaires afin que ce test se passe au mieux pour vous et, afin que ce dispositif puisse servir aussi longtemps que possible pour votre traitement.

Vous voudrez donc bien signaler le plus tôt possible si vous présentez :

- ➔ Une allergie aux anesthésiques locaux, aux produits de contraste des radiologues,
- ➔ Un état infectieux, de la fièvre ou un traitement antibiotique,
- ➔ Des antécédents de chirurgie au niveau du cou, de l'épaule, ou au creux axillaire,
- ➔ Des traitements anticoagulants (HEPARINE, PREVASCANE®, SINTROM®,...) ou anti-agrégants plaquettaire (par exemple PLAVIX),
- ➔ Des antécédents de saignement abnormal (par exemple, lors d'opérations ou dans votre famille),
- ➔ Des problèmes pulmonaires,
- ➔ Un système implantié (pacemaker, valve de dérivation ou liquide céphalo-rachidien par exemple),

- ➔ Si vous pratiquez un sport, ou une activité mettant à risque le système du fait de sa position,
- ➔ Si vous êtes en aplasie (globules blancs bas) ou risquez de l'être dans les 10 jours à venir du fait de vos traitements.

Il n'est pas utile tôt à jeun. Il sera nécessaire de rester allongé pendant 30 à 60 minutes pendant la pose et vous pourrez à tout moment discuter avec le médecin responsable.

Demandez dans le service, avant de descendre au bloc opératoire, un calmant pour votre angoisse, vos douleurs, vos nausées ou vomissements si vous croyez ne pas pouvoir supporter confortablement de rester dans cette position allongée.

Département d'anesthésie réanimation

Dr Hervé Rosay,
Coordonnateur du
Département

Secrétariat
Tél.: 04 78 78 27 53

Centre Léon Bérard

Lyon et Rhône-Alpes



Réalisation : Mai 2011 - Centre Léon Bérard Départements d'anesthésie réanimation

Cathéter veineux central

DU FAIT DE VOTRE TRAITEMENT, nous devons mettre en place un accès veineux central ou cathéter veineux central (aussi dénommé voie centrale ou voie veineuse périphérique). Il s'agit d'un petit tuyau (cathéter) introduit dans une veine jugulaire, le plus souvent (seconde veine ou autres veines jugulaires). Ce geste est couramment réalisé sous anesthésie totale par les mêmes anesthésistes ou des infirmières formées (plus de mille fois par an au Centre Léon Bérard). Cela peut systématiquement être effectué sans poseable greffe, à ce effet, (au bloc opératoire), afin d'éviter les risques infectieux et de bien positionner le cathéter.

Un certain nombre de conditions sont nécessaires afin que la mise en place d'un cathéter veineux central se passe au mieux pour vous et afin que ce dispositif puisse servir aussi longtemps que possible pour votre traitement.

Vous voudrez donc bien signaler le plus tôt possible si vous présentez :

- ⇒ Si vous pratiquez un sport ou une activité mettant à risque le système du fait de sa position (voire au dos : chasse par exemple).
- ⇒ Si vous avez, eu ou devez avoir une radiothérapie ou une chirurgie du cou ou du thorax.
- ⇒ Si vous êtes en aplasie (taux de globules blancs bas) ou risquez de l'être dans les 10 jours à venir du fait de vos traitements.

Pour l'intervention

- Il n'est pas utile d'être à jeun. Il sera nécessaire de rester allongé pendant 30 à 60 minutes devant la poche et vous pourrez à tout moment discuter avec le médecin responsable.
- Demandez dans le service, avant de descendre au bloc opératoire, un calmant pour votre anxiété, vos douleurs, vos nausées ou vomissements si vous craindez ne pas pouvoir supporter confortablement de relier dans cette position allongée.

La veine est ponctionnée à la base du cou. Le cathéter est alors introduit dans la veine, puis son extrémité est glissée sous la peau pour sortir quelques centimètres plus loin sur le thorax (second extrême du cathéter). Le cathéter est tenu par des points qui doivent être remplacés si nécessaire, à cadalement généralisé au bout de quelques semaines). Un fil au niveau du cou, à l'endroit de la punction de la veine, est à élever au bout d'un temps. Le bon fonctionnement du système est vérifié lors de la pose. Le système est utilisable pour les traitements immédiatement. Un pansement est mis en place.

Département d'anesthésie réanimation

Dr Hervé Roayaï
coordonnateur du reposoir

Tél.: 04 78 27 53

Les problèmes lors de la mise en place sont généralement très rares (moins de 1%) si les conditions requises dans le tableau ci-dessous ont été satisfaites. Nos de la mise en place, il peut arriver exceptionnellement que le punctum veineuse atteigne des éléments de proximité (pilier par exemple) pour la voie sous-clavière avec risque de pneumothorax, risque de saignement,... Le cathéter est cependant un corps étranger sur lequel une infection peut se fixer, ou une phlébite survenir. Vous devez donc signaler toute douleur locale intense, tout gonflement anormal, rougeur, écoulement au niveau du point de ponction, toute fièvre ou frisson, toute gêne respiratoire, tout gonflement du visage ou du cou.

Carnet de suivi

Un carnet de suivi doit vous être remis. Vous devez le porter sur vous et le présenter à

Accès veineux central avec chambre implantable (PAC)



Du fait de votre traitement, nous devons mettre en place un accès veineux central avec chambre implantable (PAC). Il s'agit d'un petit réservoir (chambre) placé sous la peau et raccordé à un tuyau (cathéter) introduit dans une veine jugulaire le plus souvent sous-clavière ou autres veines parfois. Ce geste est couramment réalisé sous anesthésie locale par les médecins anesthésistes ou des infirmiers formées (plus de mille fois par an au Centre L. Bérard). Cet acte est systématiquement effectué dans une salle prévue à cet effet (au bloc opératoire) afin d'éviter les risques infectieux et de bien positionner le cathéter.

Un certain nombre de conditions sont nécessaires, afin que ce geste se passe au mieux pour vous et afin que ce dispositif puisse servir aussi longtemps que possible pour votre traitement. Vous voudrez donc bien signaler le plus tôt possible si vous présentez :

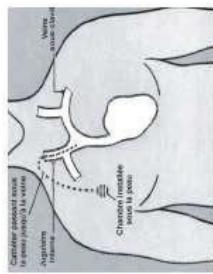
- ➔ Une allergie aux anesthésiques locaux, à l'iodine ou aux produits de contrast de radiologie.
- ➔ Un état infectieux, de la fièvre ou un traitement antibiotique.
- ➔ Des antécédents d'infection au niveau du cou ou au niveau du thorax.
- ➔ Des traitements anticoagulants (HEPARINE, PREVASCARIS, SINTRONIC,...), ou anti-agrégants plaquettaire (par exemple TICLID, ASPIRINE à au moins 10 jours avant, dans votre famille).
- ➔ Des problèmes pulmonaires.
- ➔ Un système implanté (pacemaker, valve de dérivation du liquide céphalo-rachidien par exemple).
- ➔ Si vous pratiquez un sport ou une activité mettant à l'usage le système du fait de sa position (non au dos : chasse par exemple).
- ➔ Si vous avez eu ou devrez avoir une rhachioradique ou une chirurgie du cou ou du thorax.
- ➔ Si vous êtes en aplastie (taux de globules blancs bas) ou risquez de l'être dans les 10 jours à venir du fait de vos traitements.

Pour l'intervention :

Il n'est pas utile d'être à jeun. Il sera nécessaire de rester allongé pendant 30 à 60 minutes pendant la pose et vous pourrez à tout moment discuter avec le médecin responsable. Demandez la pose et vous pourrez être rassuré, avant de descendre au bloc opératoire, un calmant pour vous angoisse, vos douleurs, vos nausées ou vomissements si vous croyez ne pas pouvoir supporter confortablement de rester dans cette position allongée.

La chambre sera donc située sous la peau du thorax au dessus du sein. La veine sera positionnée à la base du cou. La mitte en place de la chambre nécessite une courte incision de 1 à 4 cm sous anesthésie locale. Des points seront à enlever après 2 à 10 jours. Le bon fonctionnement du système est vérifié lors de la pose. La chambre est utilisable immédiatement pour les traitements. Un pansement est largement en place jusqu'à l'ablation des points. Les problèmes lors de la mise en place sont généralement très rares (moins de 1%) si les conditions requises dans le texte ci-dessous ont été satisfaites.

Département d'anesthésie réanimation
Dr Hervé Rosay,
coordinateur du département
Secrétariat
Tél.: 04 78 78 27 53



Lors de la mise en place, il peut arriver exceptionnellement que la ponction veineuse atteigne des éléments de proximité (par exemple plastré pour la veine sous-clavière avec risque de pneumothorax, risque de saignement...). Le PAC est cependant un corps étranger sur lequel une infection peut se fixer ou une phlébite survenir. Vous devrez donc signaler toute douleur locale intense, tout gonflement anormal, rougeur, écoulement au niveau du site, toute fièvre ou frisson, toute gêne respiratoire, tout gonflement d'un bras, du visage ou du cou.



Annexe VI
Check list HAS KT



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

CHECK-LIST / POSE D'UN CATHÉTER VEINEUX CENTRAL (CVC) OU AUTRE DISPOSITIF VASCULAIRE (DV)

IDENTIFICATION DU PATIENT Etiquette du patient ou Nom, Prénom Date de naissance	DATE : LIEU DE MISE EN PLACE : URGENCE OUI □ NON □	OPÉRATEUR Nom Sijunior, encadré par CHECK-LIST RENSEIGNÉE PAR URGENCE OUI □ NON □	TYPE DE MATÉRIEL		VOIE D'ABORD VASCULAIRE Autres renseignements utiles			
			CVC CVC tunnelisé CVC Dialyse CVC biaxial Chambre implantable Autres (PICC,...)	OUI □ NON □ OUI □ NON □ OUI □ NON □	OUI □ NON □ OUI □ NON □ OUI □ NON □	OUI □ NON □ OUI □ NON □ OUI □ NON □		
AVANT LA MISE EN PLACE			PENDANT LA MISE EN PLACE					
<ul style="list-style-type: none"> • Identité du patient vérifiée • Patient / famille informé • Evaluation des risques Risque hémorragique, allergie, contre-indications anatomique ou pathologique • Choix argumenté du site d'insertion • Choix concerté du matériel • Préparation cutanée appropriée • Monitorage approprié • Vérification du matériel Date de péremption, intégrité de l'emballage • Echographie 			<ul style="list-style-type: none"> • Procédures d'hygiène <ul style="list-style-type: none"> - Débasion/désinfection - Antiseptique alcoolique - Conditions d'aéspsie chirurgicale • Vérifications per opératoires des matériaux <ul style="list-style-type: none"> - Mécanique <ul style="list-style-type: none"> - Solidité des connexions - Etanchéité du système - Positionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Extémité du cathéter - Fonctionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Reflux sanguin - Système perméable • Vérification de la fixation du dispositif <ul style="list-style-type: none"> OUI □ NON □ • Pose d'un pansement occlusif <ul style="list-style-type: none"> OUI □ NON □ • Si utilisation différée, fermeture du dispositif <ul style="list-style-type: none"> - en accord avec la procédure locale <ul style="list-style-type: none"> OUI □ NON □ 					

CESTE CHECK-LIST N'EST PAS EXHAUSTIVE (ET CE D'AUTANT QU'ELLE CONCERNE DIFFERENTES SPECIALITES ET MODES D'UTILISATION DES ABORDS VASCULAIRES CENTRAUX), C'EST POURQUOI TOUTES MODIFICATIONS SONT ENCOURAGEES POUR S'ADAPTER AUX PRATIQUES SPECIFIQUES DE NOTRE SPECIALITE OU DE VOTRE ETABLISSEMENT. NEANMOINS, SELON L'AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL, TOUTE REDUCTION OU UN ELARGISSEMENT DES CRITERES VERIFIES DEVRAIT COMPORTER TOUS LES ITEMS SURSIGNES EN JAUNE.

GROUPE DE TRAVAIL : HAS, ET REPRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'ANESTHÉSIE, RÉANIMATION, CHIRURGIE VASCULAIRE, NEPHROLOGIE, HÉMATOLOGIE, ONCOLOGIE, NUTRITION PARENTERALE, D'INFECTIONNÉ ET D'HYGIENE HOSPITALIERE.

Annexe VII
Compte-rendu type

Création d'un acte de chirurgie - Windows Internet Explorer fourni par ** Centre Léon Bérard ******

Dossier : 8200877 Né le 07/01/1950 Médecin responsable MEDECIN HORS CLB	Nom SERVICE INFORMATIQUE Age 61 ans et 5 mois Sexe M	Prénom PIERRE ALAIN MARCEL DEUIL Situation ABS Médecin en charge Dr ALEKSCIC Yvan
Intervention CH150320 Pose de KT brachial (PICC)		
Arrivée au bloc CR Type Tire	Accès Intervention ✓ Arrêtée au bloc ✓	Prescription FB11032027 le 15/03/2011 16:00:00 CS Anesthésie Pas de CS d'anesthésie. Anesthésie Anesthésiste Médicament SSPI Compte-rendu
PICC		
Opérateur: Hervé <u>Poids:</u> kgs <u>Taille:</u> m; <u>Antécédents de VVC:</u> <u>Indication:</u> <u>Diamètre de la veine :</u> mm. <u>Opacification :</u> <u>Dose totale reçue (si radio)</u> mgY/cm ² Sous anesthésie, pose d'un cathéter brachial PICC de type en veine. Repérage sous échographie de la veine. Ponction échoguidée Dilatation de la veine. Montée du cathéter. Contrôle sous scopie de la bonne place de l'extrémité distale à l'entrée de l'oreillette droite. La longueur du cathéter insérée est de centimètres. Une longueur de cathéter de centimètres est laissée libre à l'extérieur pour favoriser les soins infirmiers. Fixation du cathéter par un colloïde (Staflock) Bon retour veineux. Récupération abondante par du sérum physiologique. Cathéter de suivi rempli et donné au patient. Informations concernant l'entretien du cathéter et la douche fournies. Pas d'incident particulier au déroulement du geste.		
Conclusion		
Echap Suppression RAZ Association d'un document PDF Enregistrement 		

Annexe VIII

Exemples d'ordonnances de pansement :

-Pansement PICC

-Feuille de pansement

Pansement KT cervical et thoracique

Pansement PAC



PICC – Cathéter de bras

FINESS 690000880 CATE6 128
 STREET 7799c413300019 STATUS 29
 APR 8-04 MFT 4
 Dépt ANESTHESIE-RÉANIMATION
 Tél : 04.76.76.27.53

Coordinateur : Docteur Hervé ROSAY

Etiquette
du
patient

EN RAPPORT AVEC L'AFFECTION A 100%

Lyon, le

Un dispositif « d'accès veineux central brachial » (PICC) vient de vous être posé pour permettre la réalisation de votre traitement dans les meilleures conditions.

Ce cathéter est fixé par un dispositif appelé « STATLOCK® » ou FIXATION DE PICC.

Faire praticier par IDE à domicile, l'entretien et la réfection du pansement (cf. Protocole) chaque semaine et en fonction de son état (décollé ou souillé) :

ASEPSIE cutanée en cinq temps avec :
BETADINE SCRUB
BETADINE DERMIQUE

En cas d'intolérance à l'iode, utiliser la gamme :
HIBISCUB
HIBITANE

ENTRETIEN

Eviter à tout moment une traction ou une pincature.

Vérifier le retour veineux.

Procéder à un rinçage pulsé (par petits «coupés») du PICC avec du SERUM PHYSILOGIQUE 20 ml une fois par semaine et après chaque manipulation.

Ordonnance à renouveler trois mois.

Docteur H. ROSAY



Désinfection des mains par friction avec PHA.

Retirer le pansement transparent à mains nues (gants ou si souillé) par étirement latéral avec les 2 mains à l'horizontal de façon à décoller le centre du pansement.

Friction avec PHA.

Vérifier le nombre de repères du zero à la peau.
Ouvrir les fenêtres du Statlock®.

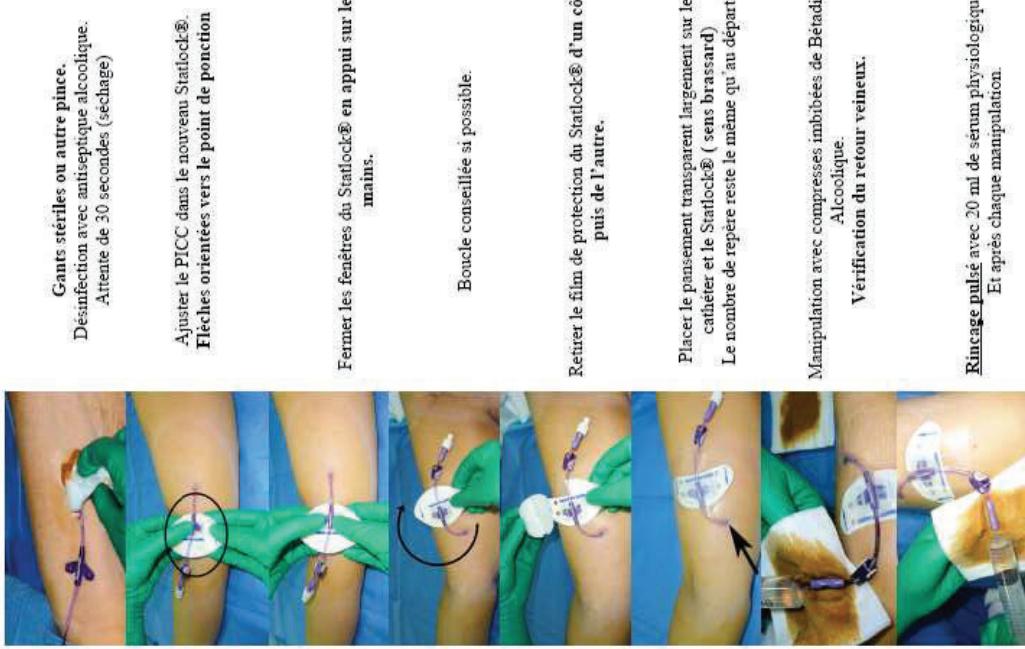
Déloger le cathéter, enlever le Statlock® présent.

Coller le strip® le plus loin possible du point de ponction.

Nettoyage, rinçage, séchage.
Du point de ponction jusqu'à l'extrémité du cathéter.
Mains nues ou pince.

Retirer le strip® par étirement latéral.

Friction avec PHA.





VVC cervicale tunnélisée

FINES5 69000480 CATE6 126
 SITE7 7999413900019 STATUS 29
 APR 8404 NFT 4
Dépⁿ: ANESTHESIE-REANIMATION
 Tel : 04 76 70 27 33
 Coordonnéesⁿ: Docteur Hervé ROSAY

Etiquette
du
patient

EN RAPPORT AVEC L'AFFECTION A 100%

Lyon, le

Un dispositif « d'accès veineux cervicale tunnélisée » vient de vous être posé pour permettre la réalisation de votre traitement dans les meilleures conditions

Faire pratiquer par IDE à domicile, la réfection du pansement une fois par semaine et en fonction de son état (descrète ou souille),
Nettoyage pulpe (par petits écoups) ou cathéter avec du SERUM PHYSILOGIQUE 20ml une fois par semaine et après chaque manipulation.

Astension du fil au niveau du cou (si besoin), dix jours après la pose.

Fixation du cathéter par :

- Fil
- « STATLOCK »

Pansement stérile (à « STATLOCK » cf protocole)

- Aspsose cutanée en cinq temps avec : **BETADINE SCRUB**
BETADINE DERMIQUE

- En cas d'instérance, utilisation de la gamme : **HIBICRUB**
HIBITANE

Ordonnance à renouveler trois mois.

Docteur H. ROSAY

NB : Héparinisation selon prescription médicale

26, rue Lattre de Tassigny 69373 LYON cedex 06



Centre Régional

LÉON-BÉRARD

PACFINES 69000880
STREET 7799241390019
APR 8404
MFT 4DÉP ANESTHÉSIQUE-RÉANIMATION
Tél : 04.78.78.27.53

Condonateur : Docteur Hervé ROSAY

**Etiquette
du
patient**

EN RAPPORT AVEC L'AFFECTION A 100%

Lyon, le

Un dispositif « d'accès veineux central implanatable » (Port A Cath ou PAC) vient de vous être posé pour permettre la réalisation de votre traitement dans les meilleures conditions.

Faire pratiquer par l'IDÉ à domicile la réfection du pansement dans trois et six jours et selon l'état (découle ou souffre).

La plaie a été refermée (suture) par :

- Points séparés : à faire enlever dans dix jours.
- Suture : couper éventuellement les extrémités des fils résidants dans dix jours.
- Colle biologique : cf document joint.

Pansement stérile :

- Asépsie stérile en cinq temps avec : **BETADINE SCRUB**
BETADINE DERMIQUE
- En cas d'intolérance, utilisation de la gamme : **HIBISCORB**
HIBITANE

ENTRETIEN DU PAC :

- * PAC perforé : pansement stérile hebdomadaire avec changement d'aiguille « griffier »
* Après chaque manipulation : nettoyer pulso (petits à-coups) avec du sérum physiologique 20 ml.

Ordonnance à renouveler trois mois

Docteur H. ROSAY

NB : Héparinisation selon prescription médicale

DR. Mme Léon-Bérard 69373 LYON Cedex 03

Annexe IX
Observatoire des KT : suivi voies veineuses centrales

SYNOPSIS – ETUDE Veines Veineuses Centrales

TITRE	Etude clinique observational, prospective, monocentrique, de la survenue de complications postopératoires spécifiques à la pose d'une voie veineuse centrale chez l'adulte par des médecins anesthésistes ou des infirmières anesthésistes formées.
INSTITUTION	Patients adultes bénéficiant de la pose d'une voie veineuse centrale au Centre Léon Bérard par un médecin anesthésiste ou une infirmière anesthésiste formée.
THÉRAPEUTIQUE	
PROMOTEUR	Centre Léon Bérard, 28 rue Laennec, 69373 Lyon Cedex 08
INVESTIGATEUR	Dr Hervé ROSAY
COORDONNATEUR	Département d'anesthésie-réanimation, Centre Léon Bérard
MATERIEL	La plus en charge des patients atteints de cancer reçoit un canule particulier du point de vue des traitements de la maladie et de ses symptômes. Il s'agit souvent de thérapies administrées par voie périphérique, à intervalles réguliers, pendant une durée importante. La qualité du traitement et le respect du tableau thérapeutique dépassent ainsi du capital veineux local du patient et de la ségrégation progressive.
MÉTHODE	Dans ce contexte, l'apport des voies veineuses centrales (VVC) est considérable. Elles permettent d'administer tous types de traitements anticancéreux et/ou symptomatiques pendant une durée importante sans risque d'alégration des accès veineux périphériques. Elles participent également au maintien de la qualité de vie des patients.
RÉSULTATS	Selon l'estimation de la pose de VVC, la durée du traitement envisagé, ainsi que certains paramètres relatifs au patient, différents types de VVC sont utilisés (tube-A-Cath® (TAC), Cathétre Central Inséré en Péripherie (PCI), cathétre tunnellaire).
DISCUSSION	Malgré un intérêt majeur, ce type de geste est lorsqu'il n'est pas réalisé de risques pour le patient.
CONCLUSION	Les diverses complications associées, notamment celles liées à l'insertion et aux différents facteurs peuvent expliquer leur survenue. Ces-ci peuvent être liés au geste en lui-même (lien utilisation de l'irrigation ou plateau soutien de poignet, tampon à d'autres facteurs) ou à l'application du cathétre ou périphérique au antécubital de VVC du même côté [1]. Les complications potentiellement liées à l'intervention peuvent être la larcenie d'un hématocrite ou d'un pneumothorax (dans le cas d'une insertion sous-claviculaire), d'hémorragies ou doulours liées à la pose ou à la position du patient sur la table d'opération, les complications survenues ultérieurement sont d'ordre infectielles, infectieuses ou bactériologiques [2] [3] [4].
DISCUSSION	La gravité des divers événements est variable, de même que l'incidence moyenne des suites chez l'auteur aux alentours de 15%, toutes complications confondues, l'incidence des complications sévères se situe aux alentours de 7% [1]. Celle-ci constitue donc un important problème sanitaire et économique par les surcoûts médicaux qu'elle entraîne [5].
DISCUSSION	Notamment, Yeroushi et al ont demandé que l'intervention consistant à poser une VVC puisait être attribuée à des infirmières Anesthésistes parfaitement formées. En effet, le taux de complications observé dans le groupe infirmières, était par rapport à celui du groupe anesthésistes [6]. Malheureusement, il y a eu évidemment un nombre réduit de poses de VVC par les médecins anesthésistes. Mais devant le nombre croissant de demandes de poses de VVC et les problèmes de disponibilités de ces médecins, il a été envisagé de déléguer cette tâche à certaines infirmières de Anesthésie-Dépistage d'Etat, préalablement formées à ce geste.
DISCUSSION	Ces infirmières, au nombre de trois, ont toutes reçu une formation théorique et pratique à la pose de VVC, réalisée par les médecins du service anesthésie-dépistage du Centre Léon Bérard. Cette formation a été entièrement validée par le responsable de service, le Dr Hervé ROSAY.
DISCUSSION	Au Centre Léon Bérard, ce fonctionnement a été testé. Chez l'auteur des mois de Novembre 2010. Depuis Janvier 2011, trois infirmières diplômées aux poses de VVC sont en poste. Ces personnes ne sont donc plus seulement affectées à la surveillance et l'environnement des VVC mais également à leur installation.

Veines Veineuses Centrales_Synopsis_v1_0_2011-05-21
Study protocol

<p>Le but de cette étude observational prospective est d'évaluer précisément sur un an la qualité des interventions réalisées chez l'adulte par les médecins anesthésiens ou les infirmières en termes de survie et de complications.</p>	
NOMBRE DE PATIENTS	estimé à 1200
NOMBRE DE CENTRES	Etude multicentrique
PLAN EXPÉRIMENTAL	Etude observationnelle, prospective monocentrique, en ouvert, non randomisée.
SCHÉMA D'ETUDE	
OBJECTIFS	<p>Objectif principal Estimer avec précision le taux de complications sévères liées à la pose d'une voie veineuse centrale par un médecin anesthésiste ou une SDAE.</p> <p>Objectifs secondaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des facteurs pronostiques de complications sévères • Évaluer et comparer entre les deux types de l'étude : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le taux de complications sévères ○ L'assistance préopératoire du patient (inventaire d'alerte de Bush) ○ Le degré de satisfaction du patient au décours de l'intervention (questionnaire ECRIT IN-ARTSAT2) et à J7 (questionnaire QASCC modifié) ○ Évaluer la demande postopératoire à J1 (échelle visuelle analogique) et à J7 (échelle visuelle analogique) ○ Évaluer le taux de complications tardives <p>TRAITEMENT DE L'ETUDE L'équipe de soins en l'anesthésie qui sera réalisée sur les patients. Les patients inclus pourront être des patients ambulatoires, hospitalisés ou en cours de suivi à domicile. Autres : se référant à un avis sur l'indication de la pose d'une voie veineuse centrale. L'intervention sera effectuée notamment : par un anesthésiste ou une infirmière, soit au bloc, Curiethéâtre, soit au bloc, principal, soit aux soins intensifs. Selon l'indication, différents types de voies pourront être initiales (PICC, PICC, cathéter tunnelisé) à fréquence des accès nécessaires.</p>

Les différents matériels utilisés sont :
PAC
- BARD 8Fr ref. 6566150
- BARD 8Fr ref. 6562810
- PERDUSE 7Fr Polyéthyle 3600
PICC
- BARD 5Fr senior PICC polyéthylène simple voie ref. 6175148
- BARD 5Fr senior PICC polyéthylène double voie ref. 6275148
- BARD 4Fr Grasdtung double voie silicone ref. 2857506
- BARD 4Fr Grasdtung simple voie silicone ref. 7517405
- COOK 4Fr polyéthylène simple voie silicone ref. 7713305
- COOK 4Fr polyéthylène ref. 49172
Cathéters tunneleables:
- VISION tunnecath 5
- BARD 6Fr ref. 63A6520
Le pneumo aspirateur est destiné à l'évacuation de la pression dans un cathéter tunnecath. Les informations suivent de manière stricte le protocole qui leur a été enseigné. Les afflantants dès d'insertion sont la veine brachiale antérieure, la veine sous-clavière, la veine éosophage et la veine basilique (la veine féminale n'a pas été renommée). Aucun protocole d'autodépréhension n'est prévu.
Tout patient présentant une complication lors d'une pose ou d'une pose au chargé admet les précautions suivantes, jusqu'à ce que la nature de cette complication soit :
Critères d'interdiction
1. Patient âgé de 18 ans ou plus
12. Patient ayant bénéficié de la pose d'une voie veineuse centrale de type Port-A-Cath (PAC), Cathéter Central inclus ou Puigpeláez (PICC) ou Cathéter tunnecath
13. Patient capable de comprendre, lire et écrire la français
15. Affiliation obligatoire à un régime de sécurité sociale
Critères de non indication
E1. Présence d'une infection active au moment de la pose de la voie veineuse centrale
E2. Patient non pouvant être contacté par téléphone
E3. Patient chez qui un avis que cette dernière est minime
La pose des sondes vous pose la pose de voies veineuses centrales se déroule de la même manière qu'en routine. Les patients sont pris en charge également soit par des anesthésistes soit par un des deux infirmiers formés, selon les situations disponibles au bloc. Un courrier de confirmation du rendez-vous sera adressé au patient ainsi qu'un ordonnance pour les examens à réaliser avant l'intervention, la raison d'information de l'état de santé et les questions relatives à remplir le jour de l'intervention et à 17. Ce questionnaire sera renvoyé au centre de coordination avec une enveloppe à l'adresse du service de soins. A.J. Il est demandé au patient de compléter avant le geste l'inventaire d'oeufs de Buck. La pose de la voie veineuse se déroule de manière standard. L'infirmier prendra soin de colliger les informations requises dans le cadre du l'audit (type de matériau utilisé, indication, date d'insertion, latéralité, complications par opérateurs...), sur une liste des recueils dont les données seront retracées dans une base de données spécifiques sécurisée.
À la suite du geste, la pose un charge attendu continuera de s'effectuer, c'est-à-dire que le patient reçoit le jour même. Si il est en ambulancier, ou ultérieurement, au hopitalisation, le patient aura globalement toujours le questionnaire de satisfaction (EDRTC (N-PATSAT2)) et devra se familiariser au moment de l'intervention (échelle visuelle analogique).
Voie Veineuse Centrale - Synopsis_v1_Q_2011-05-11
Strictement confidentiel
3
JUILLET 2010

<p>CONSOLIDATIONS STATISTIQUES</p> <p>L'étude a été réalisée au moyen de l'analyse des données de la cohorte [1200 patients suivis], permettant d'estimer le taux de complications du facteur très précis.</p> <p>Le taux estimé par les données de la bibliographie est de 10% de complications légères, toutes complications confondues.</p> <p>Ce taux présente avec son intervalle de confiance à 95%, en situation bilatérale avec une précision de 1,7% (calcul effectué avec la logiciel nQuery Advisor®).</p>
<p>Les facteurs féminins explicatifs sont étudiés à l'aide d'un modèle logistique multivarié, dans lequel seront recherchées des variables explicatives telles que l'âge, le sexe, la nature de l'opératrice, l'état général du patient...).</p> <p>Les données budgétaires seront détruites par leur fréquence et leur pourcentage. Le nombre de données manquantes sera présenté à l'inférieure. La comparaison entre les sous-groupes sera réalisée par un test du χ^2 ou un test exact de Fisher.</p> <p>Les données quantitatives seront décrites par le nombre de présentes, la moyenne, l'écart-type, la médiane, le maximum, le minimum et le nombre de données manquantes si nécessaire. La comparaison entre les bras sera réalisée par un test T ou par un test non paramétrique des rangs de Wilcoxon.</p> <p>Seront considérées comme complications immédiates :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Échec des ponctions, caractérisé par 3 tentatives ou plus. - Pneumothorax (un pneumothorax révélé dans les jours suivants la pose sera considéré comme une complication immédiate). - Hémorragie, - Douleur très au geste, caractérisée par un score supérieur ou égal à 3/10 à l'échelle visuelle analogique. <p>Les patients seront considérés soit comme indemnes de complication, soit comme ayant eu une ou plusieurs complications aigues.</p> <p>Au-delà de trois tentatives de ponction, les infirmières feront appel à un médecin anesthésiste qui prendra le relai de l'intervention. Cette situation sera considérée comme un échec de la part de l'infirmière et l'intervention du médecin ne sera pas considérée comme une nouvelle intervention.</p> <p>La notion de complications tardives, définies un objectif secondaire, concerne les complications survenues à partir du lendemain de l'intervention.</p> <p>Elles sont recueillies lors de l'appel à 17 et sur déclaration du patient au sein.</p> <p>Elles sont de natures variées (elles) Problèmes cutanés, notamment de la peau, non résolus au fil du temps, déplacement de la VVC, asthénie de la VVC, douleurs à l'injection, syndrome thromboembolique, extravasation, infection, absence de reflux...). Ces complications ne sont pas utilisées dans l'évaluation du critère de succès principal car elles ne sont pas directement liées à l'opération. En revanche, elles seront évaluées comme critère de jugement secondaire car elles peuvent révéler la qualité postopératoire.</p>

CALENDRIER	Soumission au ministrerives (ICTBIS, CPP) du protocole de l'étude : Mai 2011.
Début des évaluations dans l'étude : Juin 2011.	
Durée d'inclusion : 12 mois.	
Durée du suivi : 7 jours pour la survenue de complications retardées – Surveillance passive des complications du survolue tertiaire.	
INVESTIGATEURS PARTICIPANTS	
Centre Ida Bernier, 28 rue Lamoignon, 69373 Lyon Cedex 08,	Service d'anesthésie-réanimation :
	- Dr Patricia Buchmann
	- Dr Anne-Laure Daunoucau-Walker
	- Dr Nicolas Malje
	- Dr Jean-Edgard Weisbrod
	- Dr Alain Metzger
	- Dr Fabienne Montaigu
	- Dr Véronique Poux-Schmitt
	- Dr Stéphane Pouderoux-Martin
	- Dr Georges Romano
	- Dr Frédéric Ricany
	- Dr Henri Sebban
	L'arrivée d'un assistant anesthésiste-réanimateur est prévue pendant la durée de l'étude.
PÉDOPHARMACEUTIQUE	
Centre Ida Bernier, 28 rue Lamoignon, 69373 Lyon Cedex 08,	Service d'anesthésie-réanimation :
	- Anne-Laure Bouza
	- Maria Capicica
	- Camille Thumalet
REFÉRENCES	
INSTITUTIONS MÉDICALES	
	[1] L.Gamberti, D.Perol, B.François et al. Safety of percutaneous internal jugular catheterization in cancer patients: prospective observational study. J Vasc Access. 2004; 5(4):163-167.
	[2] Z.Makrilia, D.Kilgour and C.Couch. The risk of blood stream infection in adults with different anticoagulant devices: a systematic review of 200 published prospective studies. Mayo Clin Proc. Sep 2005; 80(9):1159-1171.
	[3] K.Burns and A.Williams. Catheter-related right-sided bacteraemia and pulmonary embolism: A case report and systematic review of the literature. Can Respir J. Sep/Oct 2009; 16(5): 163-165.
	[4] H.Kim, J.Yun, Hui Kim et al. Safety and effectiveness of central venous catheterization in patients with cancer: prospective observational study. J Korean Med Sci. 2010; 25: 1748-1753.
	[5] A.Srinivasan, M.Willis, M.Ball et al. Volar signs: Central line-associated blood stream infections - United States, 2001-2008. 2009. Mortality and Morality Weekly Report. March 4, 2011; 60(8): 243-246.
	[6] A.Srinivasan, M.Willis, M.Ball et al. Central line-associated blood stream infections - United States, 2001-2008. 2009. Mortality and Morality Weekly Report. March 4, 2011; 60(8): 243-246.
	[7] N.Vassiliou, E.Karakitsou, T.R.Soucar et al. Central venous catheter insertion by a clinical nurse assistant or anaesthetic medical staff: a single-centre observational Study. Critical Care and Resuscitation. 2010; 12(2):56-59.

Voies Veineuses Centrales_Synopsis_v1.0_2011-05-11
Strictly confidential

Annexe X
Grilles de compétence délégation VVC

GRILLE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

JUILLET 2010

PAGE 79/120

Pré-requis : Diplôme d'infirmière

Formation théorique

Connaitre l'hygiène au bloc opératoire

Connaitre les tenues de bloc opératoire

Savoir réaliser un lavage chirurgical des mains

Savoir s'habiller chirumentalement

Savoir enfiler des gants chirurgicaux

Savoir chamarer la zone d'insertion

Connaitre les antiseptiques et la préparation cutanée

Connaitre les sutures et ligatures chirurgicales

Connaitre l'anatomie et la physiologie veineuse du membre supérieur, du membre inférieur, du thorax, de la région cervicale.

Connaitre les rapports anatomiques avec les structures adjacentes(nerfs, artères...)

Connaitre l'anatomie radiologique (RP, tomodensitométrie)

Connaitre le matériel, les dispositifs

Connaitre les bases de l'échographie, l'échographe, les principes physiques, les images à voir, les variantes....

Connaitre les indications des VVC

Savoir réaliser l'examen clinique en vue de la pose de VVC

Connaitre les algorithmes de la littérature et de son établissement

Connaitre les contre-indications des VVC

Connaitre les normes biologiques, hémostase, leucopénie...

Connaitre les complications des VVC et leur sémiologie :

- Aigües : hématome, ponctions arterielles, pneumothorax...

- Tardives : infectieuses, thrombotiques, mécaniques...

Connaitre la pharmacologie des anesthésiques locaux (lidocaïne) complication

Connaitre la Gestion informatique de son établissement

Posséder les notions des caractéristiques des traitements intraveineux

Grille d'évaluation des compétences des postulants à la délégation de pose des accès veineux centraux.

	0	1	2	3	Commentaires
Examiner le dossier des patients pour connaitre :					
Le médecin en charge du patient, les caractéristiques du traitement programmé					
Les intolérances du patient : allergie, incapacité, compréhension					
Le bilan de coagulation du patient					
Les contre- indications de placement d'accès vasculaire					
Les antécédents					
Expliquer au patient :					
Le geste					
La gestion du cathéter après la pose					
Avant la pose, être capable de					
Identifier la veine appropriée					
Evaluer la zone d'insertion appropriée					
Repérer l'emplacement de l'artère					
Déterminer la longueur approximative du cathéter et sa taille en gauge					
Vérifier la position adéquate du patient					
La pose de VVC . Être capable de :					
Installer le patient					
Réaliser le repérage échographique					
Se laver les mains chirurgicalement					
S'habiller avant le geste					
Enfiler les gants stériles					
Réaliser (si besoin) la seconde préparation cutanée (polyvidone iodée alcoolisée)					
Réaliser la préparation et vérification du matériel					
Réaliser l'anesthésie locale					
Réaliser les gestes opératoires et vérifier la position du cathéter (ponction écho guidée)					
Vérifier la position adéquate du cathéter					
Pour le pansement (discuter une boucle de sécurité)					
Expliquer au patient le matériel mis en place					
Informier le patient des difficultés et des complications immédiates					
Réaliser les premiers gestes en cas de complications					
Gérer son stress pendant l'acte					

Fin de la pose. Tracer dans le dossier du patient								
Informer le patient sur le carnet de suivi								
Remettre au patient le carnet de suivi								
Le lendemain de la pose								
Appel du patient pour évaluer les douleurs résiduelles, la présence d'un hématome, d'un saignement...								

Les évaluations sont notées de 0 à 3 : 0 non acquis, 3 Parfaitement acquis.
Le seuil nécessaire pour valider la compétence est de 3 pour chaque item.

ANNEXE 11 :
Préambule : historique du projet

GRILLE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

JUILLET 2010

PAGE 83/120

ANNEXE 11 : Préambule : historique du projet

Le Centre Léon Bérard est un centre de lutte contre le cancer. L'accès veineux central fait parti de son cœur de métier pour l'administration des chimiothérapies mais aussi pour les soins de support avec les hydratations, la nutrition parentérale, les antiothérapies prolongées, les produits hyperosmolaires, les prélevements fréquents et les transfusions itératives. Les patients au capital veineux altéré, parfois d'âge élevé sont les premiers bénéficiaires de ces dispositifs.

Le projet de délégation de pose des voies veineuses centrales (VVC) est parti du constat que le besoin de ces dispositifs était croissant avec l'activité, que le nombre des poseurs médecins était un facteur limitant, que l'externalisation dans les établissements voisins moins spécialistes amenait plus de complications et de mécontentements auprès des patients que des prescripteurs. Les délais de pose étaient trop longs pour certains patients. L'hospitalisation était parfois prolongée pour obtenir cette VVC avant le retour à domicile en Soins à Domicile ou en Hospitalisation à Domicile (HAD). Certains maintiens à domicile ne pouvaient être réalisés faute d'accès veineux sécurisés.

Une des particularités du centre est qu'il est un gros poseur français de VVC, que la demande est particulièrement bien organisée et centralisée sur un département unique.

La maîtrise de la Trajectoire patient est l'objectif clé de ce projet avec la composante sécurité qui en découle.

En 2008, le projet a été proposé à la Direction générale et à la direction des soins infirmiers. L'engagement de celles-ci a été rapide en regard des expériences étrangères et des enjeux pour les patients de notre établissement. Le projet est inscrit dans le projet d'établissement 2009-2014 et présenté à l'ARS.

En 2010, ce sont 3 infirmières volontaires pour participer à cette coopération médico infirmière qui auront bénéficié d'une formation déclinée ci après. Une évaluation « expérimentale » est débutée dès 2010 afin d'étudier les capacités de la structure à ce type de coopération.

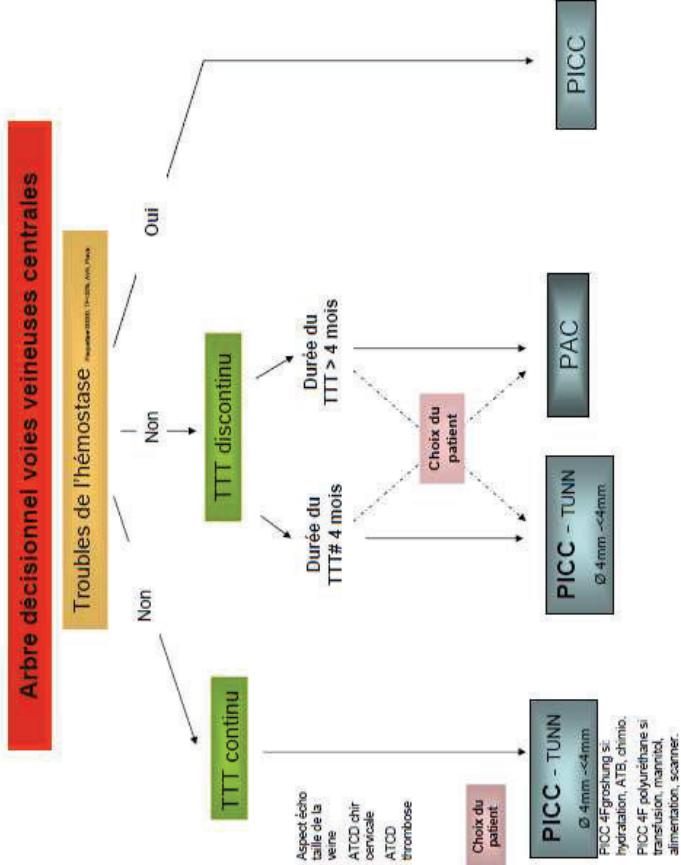
ANNEXE 12 :
Arbre décisionnel Choix VVC

GRILLE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

JUILLET 2010

PAGE 85/120

ANNEXE 12 : Arbre décisionnel Choix VVC



ANNEXE 13
Tableau de bord individuel et d'unité

ANNEXE 13

Tableau de bord individuel

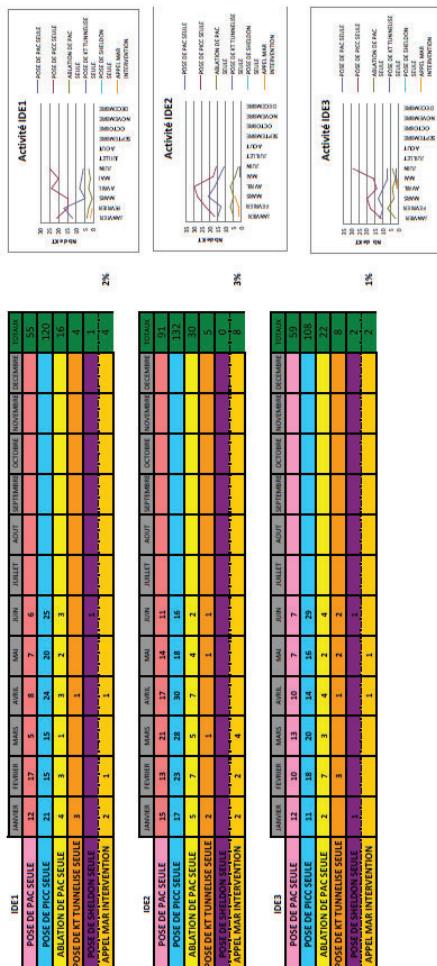
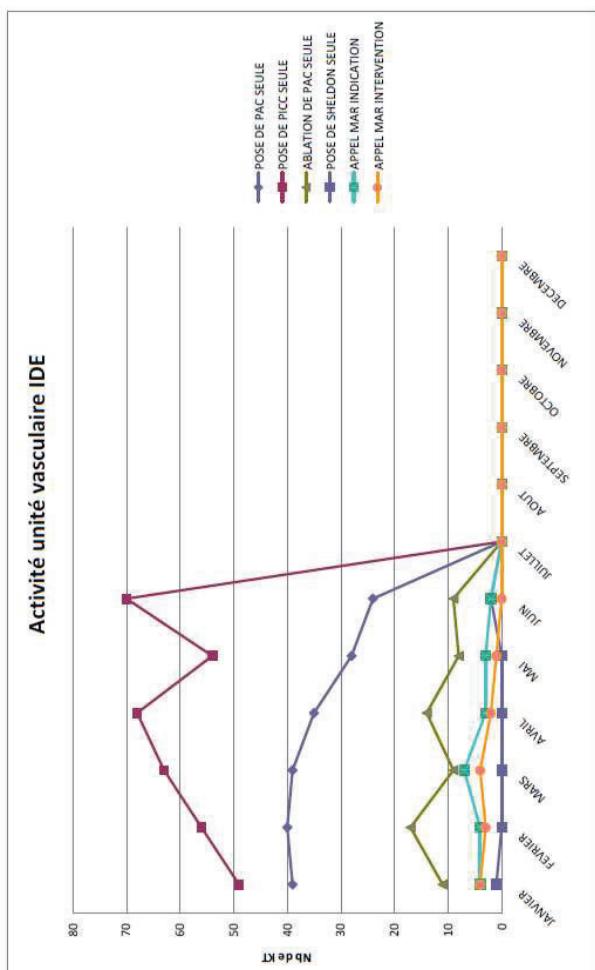


Tableau de bord unité

GRILLE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

JUILLET 2010

PAGE 88/120



ANNEXE 14: Retour d'expérience

GRILLE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

JUILLET 2010

PAGE 90/120

ANNEXE 14: Retour d'expérience

Les infirmières posent les voies veineuses centrales. Un exemple de délégation médico-infirmière.
 M Cellupica¹, C Thoumazet¹, AL Boira¹, Unité d'Accès Vasculaire et E. Aubert¹, A. Daunizeau¹, G. Romero¹, S. Pouderoux¹, J. Mazeres¹, H. Sebaan¹, P. Bachmann¹, F. Montange¹, H. Clement¹, V. Peres-Bachelot¹, N. Malige¹, A. Talon², H. Rosay¹,
¹Centre Léon Bérard, DAR, ²Centre Léon Bérard, DSi, Lyon, France

Introduction: En France, la pose des cathétères veineux centraux (CVC) est un acte exclusivement médical. Dans d'autres pays, les infirmières (IDE) sont autorisées à placer ces dispositifs [1]. En collaboration avec les médecins, elles participent à la surveillance et établissent des recommandations. L'objectif de notre travail a été d'évaluer la capacité des IDE et des IDE à poser les cathétères centraux dans une démarche de coopération médico-infirmière au sein d'un Département d'Anesthésie posant plus de 2200 CVC/an.

Matériel et Méthodes: Pendant l'année 2010, trois IDE mi-temps volontaires ont été formées à la ponction sous échographie des veines brachiales, basiliques, jugulaires internes et fémorales chez des adultes. Une formation complémentaire aux indications médicales, aux repères anatomiques et radiologiques, au champs chirurgical, à l'habileté et au pansage a également été réalisée. Les patients sont informés par le prescripteur oncologue de la possibilité de pose par une IDE; le site internet de l'établissement et les documents d'information concernant le cathéter choisi rappellent cette possibilité. Les bilans biologiques préopératoires sont validés par un médecin. Avant la pose, l'opérateur se présente et recueille le consentement du patient. Pendant l'année 2011, les IDE ont assuré la pose des CVC dans une salle dédiée, un médecin anesthésiste à proximité répondant sur appel devant toutes difficultés et après trois tentatives de ponctions. La pose est effectuée sous échoguidage (Bard Site Rite 5, guide aiguille). Entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011 et de manière prospective, le nombre de ponctions, la survie d'une ponction artérielle, d'un pneumothorax, la bonne place du cathéter, le nombre d'appel ont été recueillis.

Résultats: Au cours de l'année 2011, les trois IDE mi-temps ont effectué 155 journées de poses sur les 265. 155 journées médicales ont donc été économisées.. Elles ont posé 1113 CVC sur les 2074. 642 PICCines (Bard PICC Groshung 4F, PowerPICC5F), 463 jugulaires internes (Plastimed 5F, BARD Port 8F), 8 fémorales (gamicath GAMBARO 6,5F, 8F). Aucun pneumothorax ou hémorthorax n'a été placé à la jonction atrioave dans 100%. Les médecins anesthésistes ont été appelés dans 3,60% des cas pour modifier la nature du dispositif demandé par les oncologues, dans 3,59% des cas pour les difficultés de mise en place du guide. Dans 50% de ces derniers cas, le médecin renonce à la pose de CVC et demande un bilan vasculaire pour proposer un autre site. Les externalisations pour pose de CVC sont passées de 880 à 250 entre 2010 et 2011.

Tableau: Activité de l'unité vasculaire infirmière

Type de CVC	Nombre	% de ponction artérielle	% de ponction unique
PICC	642	0	90,5
Jugulaire interne	463	0,36	88,4

Discussion: Les infirmières, sous couvert d'une formation complémentaire rigoureuse, dans une organisation structurée, sont capables de placer les dispositifs veineux centraux, longue durée avec efficience et sans complication.

Our nurses are able to place CVC , PICC and Port. An example of cooperation between nurses

E. Aubert^{1,*}, A. Daunizeau¹, G. Romero¹, S. Pouderoux¹, J. Mazeres¹, H. Sebban¹, P. Bachmann¹, F. Montange¹, H. Clément¹, V. Peres-bachelot¹, N. Malige¹, A. Talon², H. Rosay¹ et M Cellupica, C Thoumazet, AL Bolza, Unité d'Accès Vasculaire¹Centre Léon Bérard, DAR, ²Centre Léon Bérard, DSI, Lyon, France

Introduction: In France, the placement of CVC is exclusively a medical act whilst in other countries, nurses are authorized to place these devices. The objective of our study: to estimate the nurses and anaesthesiologist nurses' capacity to place catheters to be able to implement a medical nursing cooperation in the Anesthesia Department of the Centre Léon Bérard LYON.

Methods: during the year 2010, 3 part-time nurses were trained to puncture the veins under echography. The patients were informed about the possibility of placement by a nurse. Before the insertion, the operator came and collected the patient's consent. During the year 2011, the nurses placed central venous accesses in a dedicated room, with an anesthesiologist nearby to answer on call after 3 attempts of punctures and in case of difficulties. The puncture was made under echo (Bard Site Rite 5, guide needle).

Results: between 01/01/2011 and 31/12/2011, the nurses made 155 operating days on 265. 1113 VVC were placed by these nurses out of 2074. The CVC details are as follows : **642 PICCines** (Bard PICC Groshong 4F, PowerPICC5F), **463 ports** in **internal jugular vein** (Plastimed 5F, BARD port 8F), 8 in femoral vein. There was **no pneumothorax**, **nor hemothorax**. The device was placed in central position in the atrioave junction in 100 % of the cases. The doctors were called in 3.60 % of the cases to modify the nature of planned devices, in 3.59 % of the cases for difficulties of placement. For 50% of these, an impossibility to place the CVC was concluded and the insertion postponed to get a vascular evaluation: scanner, doppler, and to propose another site. **No suture déhiscence has been reported.**

Tableau: Activity of nurse vascular access unit.

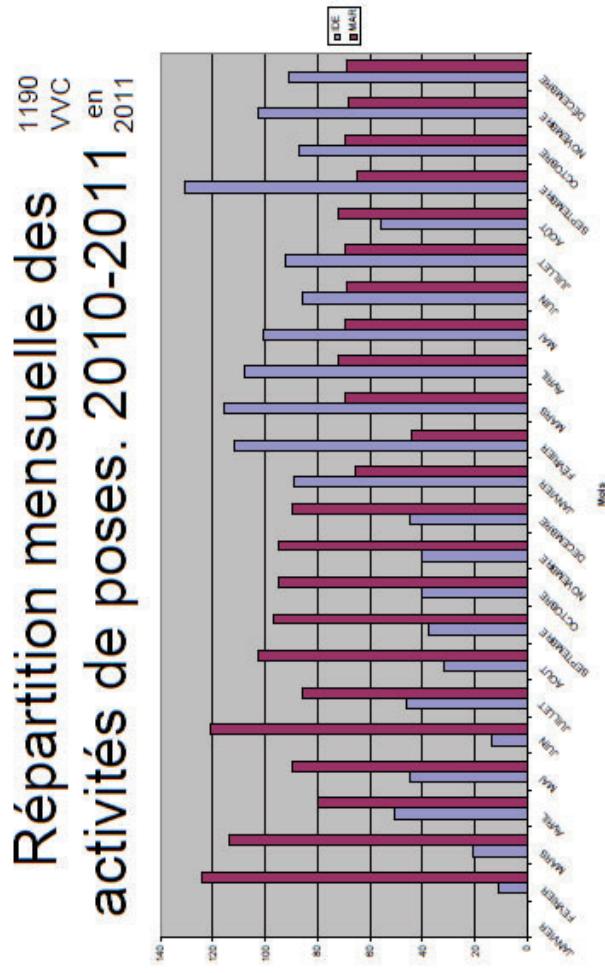
Type of CVC	Number	% of arterial puncture	% of single puncture
PICCs	642	0	90,5
Internal Jugular (Port)	463	0,36	88,4

Discussion and conclusion: With a specific training, in a structured organization, french nurses are able to place CVC (PICC and Ports) with efficiency and without complication

Références: [1] Critical care and resuscitation 2010; 12:90-95. Yacopetti: Central venous catheter insertion by a clinical nurse consultant ou anaesthetic medical staff. a single centre observational study.

ANNEXE 15:
Montée en puissance de l'IV Team

ANNEXE 15 : Montée en puissance de l'IV Team

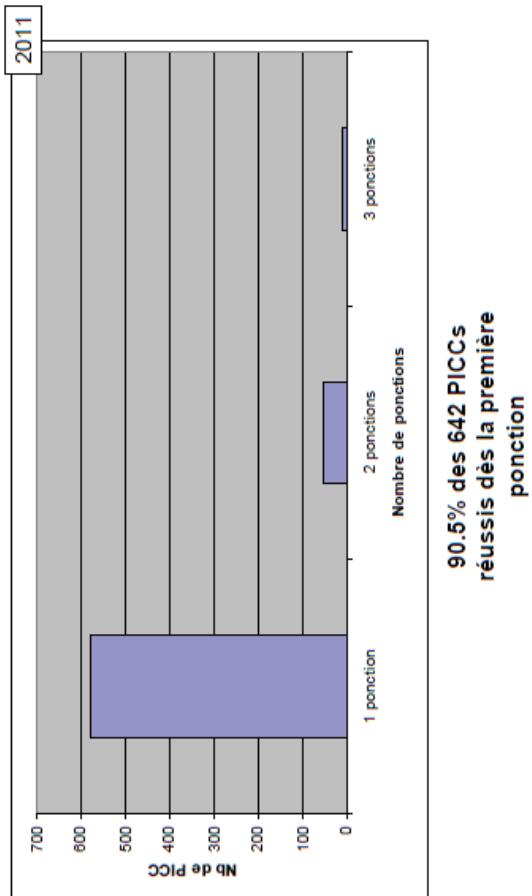


GRILLE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

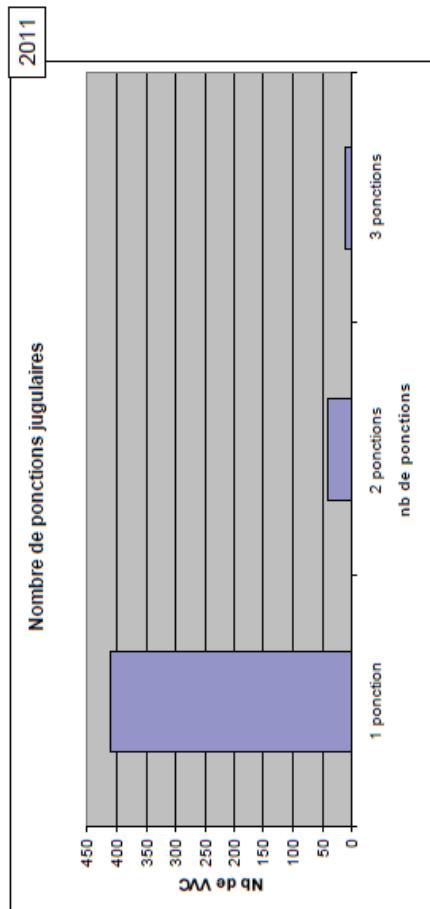
JUILLET 2010

PAGE 94/120

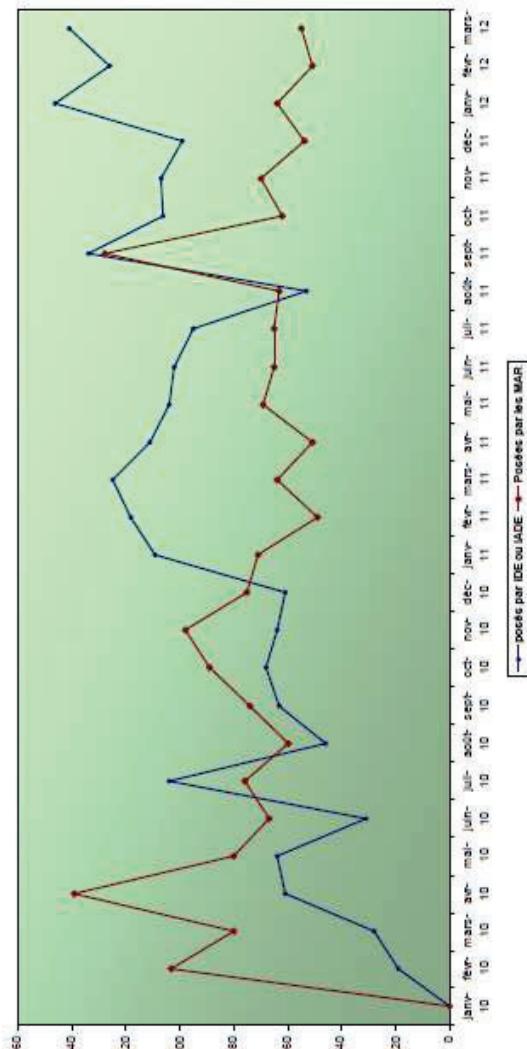
Répartition du nombre de ponctions lors des poses de PICC



Répartition du nombre de ponctions en jugulaire interne



Evolution des poses de VVC entre Janvier 2010 et Mars 2012



ANNEXE 16 :
Les éléments permettant d'évaluer l'absence de risques supplémentaires encourus par le patient.

GRILLE PROTOCOLE DE COOPÉRATION

JUILLET 2010

PAGE 98/120

ANNEXE 16 :**1. Les éléments permettant d'évaluer l'absence de risques supplémentaires encourus par le patient.**

Pour rappel les objectifs fondateurs de la démarche sont :

- Garantir l'accès aux soins des patients en termes de délais
- Optimiser le temps médical
- Garantir une prise en charge du patient sécurisée et adaptée dans le cadre de perfusion de traitements veino toxiques

L'analyse fine du processus de pose d'une VVC a permis de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques à tous les niveaux de la prise en charge du patient. Aussi, depuis le début de sa mise en œuvre, il fait l'objet d'une évaluation continue.

Maitrise du risque technique

Les risques encourus par le patient lors de la pose de voies veineuses centrales (VVC) sont : le pneumothorax, la ponction artérielle, l'échec.

Ces risques sont directement proportionnels à la compétence de l'opérateur, c'est-à-dire à sa formation initiale, et à son expérience c'est à dire au nombre de VVC posées pendant une période déterminée. Si l'utilisation de l'échographie est fortement recommandée dans cette activité, afin de diminuer les complications [1-2], elle est systématique dans notre cas. L'avènement d'équipes d'accès vasculaire formées et dédiées devrait permettre cette pratique peu utilisée en France [3].

Une étude préliminaire réalisée dans notre centre [4] retrouve des taux de complications les plus bas, toute littérature confondue, et toute qualification de poseurs confondus. Ce taux de complications est un indicateur suivi en continu (tableau de bord). **Ce Tableau de bord individuel de suivi d'activité des délégués est réalisé depuis le début de notre expérimentation (annexe 12)**

De plus, les pneumothorax après pose de VVC sont très fréquemment de révélation secondaire notamment chez des patients en ventilation spontanée. Il apparaît que leurs diagnostics ne sont pas influencés par la nature du poseur.

Après une formation adaptée, avec une équipe dédiée et entraînée, ces risques pour le patient sont donc identiques voir inférieurs aux risques encourus par le patient qu'avec une équipe moins formée, moins expérimentée.

A distance de la pose, l'infection et la thrombose pourraient être influencées par la qualité de la pose. Les équipes infirmières seraient meilleures dans cet indicateur [5].

- **Maitrise du risque infectieux**

La formation longue et ciblée, l'établissement et la pratique de mesures préventives lors des poses avec un matériel adapté, associée à la surveillance des infections précoces sont les garants d'un taux d'infection lié au geste, minimal.

L'éducation thérapeutique du patient notamment vis-à-vis du maintien des conditions d'hygiène (douches, bains, précaution de la vie courante), consultation précoce devant des signes potentiels de complications apporte une plus value. Un numéro de téléphone hotline (9h-16h) est à disposition des patients et des soignants hospitaliers et libéraux pour répondre à leurs questions.

- **Maitrise du processus de formation infirmière**

L'établissement de grilles de validation des acquis pendant et à la fin de la formation certifie l'expertise du délégué.

Tableau de bord individuel de suivi d'activité des délégués (annexe 2) participe à la surveillance du maintien de cet acquis.

Formation d'infirmières libérales et salariées d'établissements régionaux.

Participation à la formation la pose pour des médecins nationaux.

- **Maitrise du dispositif de suivi des patients**

Un appel téléphonique au domicile du patient à J8 permet de s'assurer de la bonne compréhension par le patient de la surveillance de la VVC et donc de prévenir tout risque de complications.

Les critères d'inclusion et d'exclusion des différentes voies d'abord

La voie sous clavière est exclue de la délégation en regard du risque de pneumothorax accru, du risque de ponction artérielle sans compression possible.

La voie jugulaire interne et la voie brachiale sont les seuls sites retenus.

Pour la pose de KT, le Peripherally Inserted Central Catheter (PICC) est proposé en première intention. Il donne lieu à moins de complications immédiates et à distance.

Pour les PAC, la voie jugulaire interne (controlatérale à la tumeur si tumeur du sein) est retenue. Lorsqu'un KT cervical est inséré, il est systématiquement tunellisé.

Un arbre décisionnel, en accord avec la littérature et les utilisateurs, facilite les décisions ; une place est faite à la décision des patients après informations éclairées (Annexe 11) [6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16].

Le délégué choisit le site et le dispositif. Le délégué pose. Les décisions sont tracées et argumentée dans le CR.

ANNEXE 17 Bibliographie :

1. John G. Agouties, Mahmoud Elbarbary, Thierry Pirotte, Dimitrios Karakitsos, Jack LeDonne, Stephanie Doniger, Giancarlo Scoppettuolo, David Feller-Kopman, Wolfram Schummer, Roberto Biffi, Eric Desruennes, Lawrence A. Melniker, Susan T. Verghese
2. National Institute for Health and Clinical Excellence (September 2002). "Technology appraisal: the clinical effectiveness and cost effectiveness of ultrasonic locating devices for the placement of central venous lines". <http://www.nice.nhs.uk/guidance/index.jsp?action=byID&o=11474>. Retrieved 2008-06-01.
3. Ann Fr anesth Reanim 2010;29(2):104-12; Mimmoz O Moreira R, Frasca D, Boisson M, Dahyot-Fizelier C. Evaluation des pratiques de gestion des cathéters veineux centraux dans les réanimations chirurgicales universitaires françaises.
4. 2012 Wocova : Prix du meilleur Poster et communication orale. Our nurses are able to place CVC, PICC and Port. An example of cooperation between nurses and physicians. E Aubert, A Daunizeau, G Romero, S Pouderoux, J Mazeres, H Sebban, P Bachmann, F Montange, H Clément, V Péres-bachelot, N Malige, A Talon, H Rosay et M Cellupica, C Thoumazet, AL Boiza; Unité d'Accès Vasculaire Centre Léon Bérard, DAR, Centre Léon Bérard, DSI, Lyon, France
5. Critical care and resuscitation 2010; 12:90-95.Yacopetti: Central venous catheter insertion by a clinical nurse consultant ou anaesthetic medical staff: a single centre observational study.
6. Camp-Sorrell, D. E. (1996). Access device guidelines: Recommendations for nursing practice and education. Pittsburgh, PA.: Oncology Nursing Press, Inc.
7. Canadian Intravenous Nurses Association (1999). Intravenous therapy guidelines. (2nd ed.) Toronto, ON: Canadian Intravenous Nurses Association.
8. Centers for Disease Control and Prevention (2002). Guidelines for the prevention of intravascular catheter-related infections. Morbidity and Mortality Weekly Report, 51(RR-10), 1-29.

9. Centers for Disease Control and Prevention (2011). Guidelines for the prevention of intravascular catheter-related infections.
10. EPIC (2001a). National evidence-based guidelines for preventing hospital-acquired infections associated with the use of central venous catheters. Technical Report Part A. [Online]. Available: <http://www.epic.tvu.ac.uk/epicphase/epic1.html>
11. EPIC (2001b). National evidence-based guidelines for preventing hospital-acquired infections associated with the use of central venous catheters. Technical Report Part B. [Online]. Available: <http://www.epic.tvu.ac.uk/epicphase/epic1.html>
12. EPIC (2001c). The epic Project: Developing national evidence-based guidelines for preventing hospital-acquired infections. Guidelines for preventing infections associated with the insertion and maintenance of central venous catheters. Journal of Hospital Infection, 47(Suppl.)S1-S82.
13. Health Canada Population and Public Health Branch (1997). Preventing infections associated with indwelling intravascular access devices. Canada Communicable Disease Report [Online].
14. Available: http://hc-sc.gc.ca/phhb-dgspsp/publicat/ecdr-rmtc/97vol23/23s8/iadb_e.html
15. Intravenous Nurses Society (2000). Infusion nursing: Standards of practice. Journal of Intravenous Nursing, 23(6S), S1-S88.
16. Nursing best practice guideline. Assessment and device selection for vascular access. Available: <http://www.rnao.org/bestpractices>.

ANNEXE 17:
Procédure et Feuille de signalement d'événements indésirables

Référence : GOR PR/0001	Page/num : 1/16	Indice de révision : 6	Date d'approbation : 20/06/2013
SYNTHÈSE			
SIGNALLEMENT ET GESTION DES RISQUES			

1 -Objet

1.1- Cette procédure décrit la gestion des événements indésirables de la déclaration à leur traitement par la Direction Qualité et les différents groupes d'analyse

La direction qualité assure au quotidien la gestion des incidents au Centre Leon-Bérard via le logiciel Blue Medi®. Elle s'appuie sur les personnes, ressources du CLB (voir annexe en fin de procédure), et assure la coordination avec les vigilants de l'établissement, les CHE, les RIVU, les membres du Comité Environnemental et du COVIRISQ.

La « gestion des risques » en établissement de santé est réglementée par :

- La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite loi HPST)
- le Décret n° 2010-1325 du 5 novembre 2010 relatif à la conférence médicale détablissement des établissements de santé privés et à diverses modifications du code de la santé publique, qui établit l'implication de la Commission Médicale dans la gestion des risques liés aux soins,
- Le décret 2010-1400 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins et la circulaire d'application du 18 novembre 2011

Le signalement des incidents, accidents ou événements indésirables permet :

- de les identifier
- de les caractériser
- d'en analyser les causes immédiates et profondes,
- de mettre en place des actions preventives ou correctives et d'assurer leur suivi
- d'assurer l'information des patients en cas de dommage lié aux soins et d'éventuellement organiser le rappel des patients, il s'avère que plusieurs sont concernés.
- de surveiller les événements porteurs de risques appelés « sentinelles »,
- de permettre leur suivi par des indicateurs d'amélioration de la qualité,
- de mettre à jour le système documentaire qualité du CLB ?

- 1.2- Les circuits de signalement :
1. Les événements indésirables sont déclarés à la Direction Qualité de préférence via Blue Medi® ou sur support papier si ce n'est pas possible.
(<http://Intra.3 Lyon.finocle.fr/Formulaires/FicheIncident.pdf>)
 2. les plaintes ou réclamations sont transmises à la CRU (cf. Procédure Gestion d'une plainte ou réclamation)
 3. Les événements soumis à une veille sanitaire :

- les alertes montantes : l'établissement informe une autorité (ANSM, ASN, EFS, INVS, ARS, Préfet, HAS)
- d'un événement indésirable ou porteur de risque appelé aussi « pré-cause/accidents »
- les alertes descendantes : une autorité (principalement l'ANSM, mais aussi INRS, EFS, INVS) informe l'établissement des décisions, arrêtées de suspension, d'interdiction, de retrait ou d'incident publics.

2-Revision de la procédure

Fréquence : tous les 2 ans

Responsable : A. Achache

Rédacteur(s) :	Vérificateur(s) :	Approbateur :	Destinataires :
A. ACHACHE Ingénieur Qualité Vita :	Dr L. PHILIP Directeur Qualité Vita :	Ph. ZEDOUNIA Président CME Vita :	Ensemble du personnel du CLB et de l'HOE
V. ALDY Technicienne qualité Vita :	J.R. GREULIN Directeur Général Adjoint Vita :	Pr S. NEGRIER Directeur Général du CLB Vita ; Dir C. BERGERON Administrateur de l'HOE Vita ;	

Référence : GQH/PR/0001	Paginatio : 2/16	Indice de révision : 6	Date d'approbation : 20/06/2013
 SIGNALLEMENT ET GESTION DES RISQUES			

3-Définitions, lexique

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.
Comité des vigilants Risques Sécurité & Qualité COVRISQ : Le comité à un rôle d'expertise pour l'ensemble du personnel et pour la Cellule qualité en matière de vigilances réglementaires. Il est composé d'experts et de référents sollicités lorsque l'incident déclare concerner une vigilance réglementaire.

CCRI/E : Commission de Revue des Incidents Médicaux

DIA : Directeur / Medical Adjoint

Déclarant : Toute personne exerçant au CLB y compris les personnes bénévoles, enseignant, représentants des ouïes, etc.) qui a constaté un risque ou a été victime d'un incident.

EFS : Établissement Français du Sang

Incident ou événement indésirable : accident, dysfonctionnement, événement indésirable, problème, non conforme. « Tout événement survenant au sein de l'établissement de santé qui peut avoir des conséquences sur le patient, les professionnels, les visiteurs ou les biens de l'établissement de santé. Ces événements indésirables s'échelonnent d'un événement porteur de risque à un événement indésirable grave. »

EIG : Événement Indésirable Grave

EPR : Événement porteur de risques ou « événement sensible »

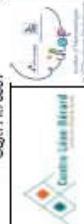
ASNL : Autorité de Sécurité Nucléaire

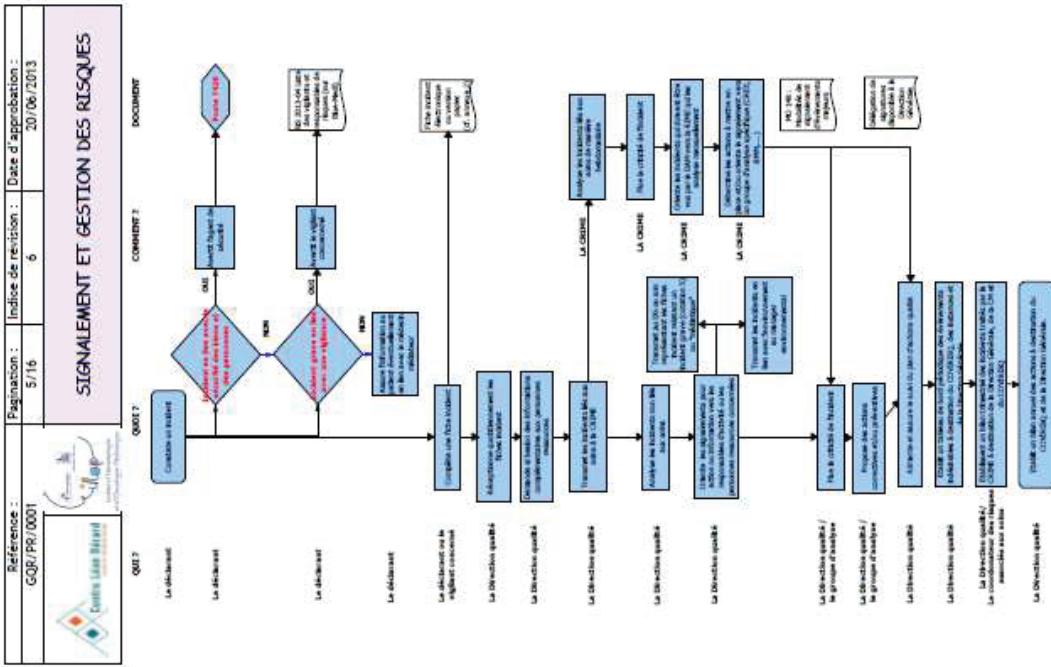
INVS : Institut de Veille Sanitaire

PCB : Personne compétente en radioprotection

4-Annexes, documents associés, textes de références**4. a - Documents liés à la procédure**

Où trouver ces documents ?	
MO-327	Déclaration électronique d'incident dans Blue médit®
MO-336	Consultation à posteriori des déclarations électroniques d'incident dans le logiciel Blue médit®
MO-148	Modalités de signalisation aux instances des événements graves survenus au CLB
DG/UC/PR/003	Gestion d'une crise au Centre Léon-Bérard
MO-352	Constitution et mise à jour de l'annuaire des membres de la cellule gestion de crise
MO-537	Alimentation du plan d'action
SHH/UHH/PR/0005	Gestion d'un risque épидémique au CLB
QPR/PR/0002	Gestion des réclamations
SHH/UHH/PR/0004	Signalement des infections nosocomiales et information des patients
MO-781	Organisation de la réunion des incidents médicaux (CRI/M)
	Règlement intérieur du Comité vigilances gestion des risques
A636D	Sécurité qualité du CLB (COVRISQ)
	Aide à la mise en place des revues de morbi mortalité

Référence : GQR/PR/0001	Pagination : 3/16	Indice de révision : 6	Date d'approbation : 20/06/2013
SIGNALLEMENT ET GESTION DES RISQUES			
			
Annexe 1 : Fiche unique de signalement V3			Où trouver ces documents ? Fin de la procédure B. Intranet.
Annexe 2 : NS : 2011-03 Vigilances : Qui contacter au CLB ?			Blue Medi
Annexe 3 : Consignes de diffusion des fiches incidents			Répertoire réseau Z- GQR/GQR/Fiches- incident
4. b - Annexes			
4. b - Textes de références			
Texte 1 L ^e décret n° 2009-579 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite loi HFST)			Internet
Texte 2 Décret 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé			Internet
Texte 3 CIRCUULAIRE N° DGOS/PFZ/2011/415 du 18 novembre 2011 en vue de l'application du décret 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé			Internet
Texte 4 Guide de l'HAS mettant en œuvre la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé			Site HAS
Texte 5 Circularaire n° DHOS/E4/2007/230 du 11 juin 2007 relative à la sécurisation de la pratique de la radiothérapie oncéologique			Internet
Arrêté du 22 janvier 2009 portant homologation de la décision n° 2008-DHOS/0103 de l'autorité de sûreté nucléaire du 1 ^{er} juillet 2008 fixant les obligations d'assurance de la qualité en radiothérapie définies à l'article R. 135-5-5 du code de la santé publique			Internet
Texte 6 Arrêté no 2006-909 du 21 juillet 2006 relatif à l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissements de santé modifié Décret no 2006-1559 du 7 décembre 2006			Internet
Texte 7 Art. L. 114-2 du Code de la Santé Publique. L'information du patient en cas de dommage (tous saints)			Internet
Texte 8 Décret n° 2010-1325 du 5 novembre 2010 relatif à la conférence médicale d'établissement des établissements de santé privés et à diverses modifications du code de la santé publique, qui établit l'imputation de la Cn dans la gestion des risques liés aux soins.			Internet



Référence : GoB/IR/0001	Paginatio : 6/16	Indice de révision : 6	Date d'approbation : 20/06/2013
SIGNALLEMENT ET GESTION DES RISQUES			



6.-Description des tâches

6.a Circuit général

Responsable	Tâches	Références Documents Équipement
Le déclarant	<ul style="list-style-type: none"> • Constate un incident ou risque d'incident et prend toutes les mesures immédiates nécessaires et adaptées • Complète une fiche d'incident en précisant : <ul style="list-style-type: none"> > Le lieu, date, > Le service concerné > La / les personne(s), concernée(s) > Les faits > Et éventuellement les suites prévisibles (contentieux possibles) et des suggestions pour le prévenir 	Fiche incident électronique Blue Medi@ ou Fiche incident papier (reprographie) (annexe 1) IND-027 Déclaration d'incident électronique d'incident dans le logiciel Blue Medi@
	En plus de la Fiche Incident si l'incident concerne :	
	<ul style="list-style-type: none"> • un danger imminent en lien avec la sécurité des biens et des personnes: ④ avertir l'agent de sécurité Poste : 7426 • une vigilance réglementée (hémovigilance, pharmacovigilance, radioprotection, reaccompagnance, infection/guérison, AES, accident du travail ...) • informer le vigila nt concerné le plus rapidement possible. Cf. NS 2013-04 liste des vigilants 	
	• L'élonguage des fiches Incident :	
	Les fiches sont anonymisées avant envoi aux experts concernés. L'anonymat n'est levé que pour les visuallances (matéforgilance, pharmacovigilance, hémovigilance, médecine du travail ...).	
La Direction Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Reçoit quotidiennement les fiches de risque • Assure la gestion de chaque incident déclaré • Analyse l'incident • Demande si besoin des informations complémentaires au déclarant ou aux personnes ressources concernées • Oriente la fiche incident vers : <ul style="list-style-type: none"> - La CRIME s'il s'agit d'un incident lié aux soins - un CREX ou un groupe d'analyse spécifique - La / les personne(s) ressource(s) concernée(s) pour action ou information en fonction de l'incident 	Échelle de notation (annexe 4) Liste des rôles concernés de diffusion des fiches incidents (annexe 5)
LA CRIME/Le CREX ou groupe d'analyse/ La direction qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse l'incident • Détermine la typologie et la criticité • Propose les actions correctives et/ou preventives à mettre en place 	
LA CRIME	<ul style="list-style-type: none"> • transmet si besoin les incidents vers un groupe d'analyse spécifique. Cf. 5 b.b • Demande si nécessaire la mise en place d'une RUM au responsable du secteur concerné ou d'une cellule de crise 	

Référence :	Pagination :	Indice de révision :	Date d'approbation :
GQR/FR/0001	7/16	6	20/06/2013
	SIGNALEMENT ET GESTION DES RISQUES		
Responsible	Tâches	References Documents	Equiperement
La Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Transmet systématiquement au Directeur Général ou à son représentant les incidents : <ul style="list-style-type: none"> - de gravité 5 (deces inattendu, suicide, feu...) - Acte de violence sur les biens et/ou sur des personnes - à « risque médiatique » - d'origine médicamenteuse, graves ou mortelles 		MO/148
La Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Peut déclencher une cellule de crise pour mise en œuvre de mesures adéquates : information, rappel de patient, etc. 	DG/UC/PR/0003	Info qualité
La Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Etablit : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Un tableau de bord qualité semestriel à destination de la Direction Générale, des membres du COVRISQ, ➢ Un bilan annuel des incidents à destination des instances du CLB, Conseil de Direction, CE, CHSCT, COVRISQ, C.H. ➢ Un programme qualité annuel soumis à l'approbation du COVRISQ. 		
La Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Fait une synthèse trimestrielle des incidents traités par la CRME à destination de la Direction Générale, du COVRISQ et de la CME 		

6.b Gestion et suivi des incidents médicaux et paramédicaux

* Les incidents médicaux sont analysés en réunion hebdomadaire par la CRME

* En fonction de leur gravité ou de leur risque potentiel, les incidents sont orientés vers le CREX ou la RUMA concerné(e), :

- RUMA : CF chance des RUM au CLB.

- CREX : Cf MO-555 et MO-439
Les incidents qui doivent être vus par le Directeur Médical Adjoint(DMA) sont orientés vers la CRME chargée qui se réunit mensuellement.

Référence :	Pagination :	Indice de révision :	Date d'approbation :
GQR/PR/0001	8/16	6	20/06/2013
SIGNALEMENT ET GESTION DES RISQUES			

6c.-Mise en place et suivi des actions correctives et/ou préventives

Les actions correctives et/ou préventives sont rendues par la Direction Qualité sur proposition de cette dernière ou des instances (CREX, RIM, CRME).

Responsable	Tâches	Références Documents/Équipement
La Direction Qualité:	<ul style="list-style-type: none"> Assure le suivi des actions décidées par la CRME et les groupes d'analyse (CREX, RIM,...) Complexe la rubrique « Action » dans l'onglet « Analyse » de la fiche incident (ex : Rappel des consignes, vigilance,...). <p>Pour les actions plus complexes nécessitant un suivi (modification d'une organisation, mise en place d'une RIM, d'un audit...):</p> <ul style="list-style-type: none"> Crée une Fiche action dans Blue Mail® en lien avec la fiche d'incident correspondante précise le responsable de l'action et la date prévisionnelle de réalisation 	MO 337 Alimentation du plan d'action
Le responsable de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit une alerte automatique l'informant de l'action à réaliser. Lorsque l'action a été réalisée, en informe le groupe demandeur (CREX, CRME,...) ou la Direction qualité 	
La Direction qualité	<ul style="list-style-type: none"> Clôture la fiche action 	

6.d Orientation des incidents nécessitant un signalement et un suivi spécifiques.**Gestion et suivi des incidents en coordination avec les vigilances (réglementées ou non)**

La Direction Qualité oriente les signalements en lien avec une vigilance réglementée vers la personne ressource qui en assure :
- l'analyse,
- l'enquête,
- le suivi
- la déclaration si nécessaire : alerte montante auprès des autorités compétentes : ANSM, EFS, IRSN, ASN...

Le vigilant informe la Direction et le service Qualité des actions mises en place dès que possible afin de cloreurer la filière incident.

Référence : GOF/PR/0001	Pagination : 9/16	Indice de révision : 6	Date d'approbation : 20/06/2013
SIGNALEMENT ET GESTION DES RISQUES			
⇒ Incident de maternovigilance descendantes Voir Mode opératoire 4/76	Maternovigilance : gestion des incidents et suivi des alertes descendantes Pharmacovigilance : gestion des incidents et suivi des alertes descendantes		
⇒ Incident de pharmacovigilance descendantes Voir Mode opératoire 4/72	Réactovigilance : gestion des incidents et suivi des alertes descendantes Déclaration d'incident transfusionnel désormais appellée "événements indésirables receveurs" (de produits sanguins) et suivi des alertes descendantes Voir Mode opératoire 4/102		
⇒ Incident de transfusionne!	Infectovigilance : gestion des incidents et suivi des alertes descendantes d'infectovigilance (
⇒ Incident de biologique	Biovigilance : Voir Mode opératoire 4/74		
Vigilances non réglementées			
⇒ Incident en lien avec l'environnement.	Le responsable management environnemental en est systématiquement le destinataire pour action. Voir Manuel Qualité Environnemental.		
⇒ Erreurs d'identité	Les incidents d'identitovigilance (vigilance non réglementée) sont gérés au titre selon leur gravité, mais font l'objet d'une transmission systématique au président de la commission d'identitovigilance.		
Autres incidents			
Incident grave	Modélisés de signalement d'événements majeurs aux autorités Voir mode opératoire 1/48		
Accident d'exposition au sang	Conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang ou produit biologique Voir mode opératoire 1/45		
Accident du travail	Comment déclarer un accident du travail ? Voir mode opératoire 1/63		
Incident de radioprotection (patient ou personnel).	Déclaration à l'ASN cf. Procédure		

Référence :	Paginat° :	Indice de révision :	Date d'approbation :
GDR/PD/0001	10/16	6	20/06/2013

STÉNAGLEMENT ET GESTION DES RISQUES

6c- Le suivi - veille des alertes descendantes

On entend par alertes descendantes les alertes émises par des organismes institutionnels comme l'ANSM ou bien encore par les fabricants ou distributeurs de DIA à destination des établissements ou des professionnels de santé.

Responsable	Tâches	Références Documents	Équipement
Chaque vigilant : Hémovigilance Matérovigilant Pharmacovigilant Infectovigilant Reactovigilant Bioréactovigilant PC.R. Vigilant suppléant Membre de la Direction Qualité	<ul style="list-style-type: none"> Le responsable ou son remplaçant reçoit et gère l'applicabilité des alertes. Pour plus d'information, voir les modes opératoires détaillés de chaque vigilance, listez page 6 	<ul style="list-style-type: none"> Principalement <ul style="list-style-type: none"> - ANSM - IRIS - FFS - INV - Fournisseurs 	

Les alertes descendantes peuvent parvenir selon trois voies (qui peuvent être redondantes) :

- Par fax :
 - au PC sécurité **04.78.78.51.04** (permanence 24h/24h)
 - et/ou au secrétariat de la Direction Générale **04.78.78.27.40**
 - Par messagerie électronique :
 - messagerie de chaque vigilant abonné à l'ANS
 - messagerie générale du CIB
 - Par courrier qui émane généralement d'un Fournisseur (en général recommandé avec AR ou sans AR).
 - adresse :
 - Au Directeur Général,
 - Et/ou
 - A un vigilant,
 - A un biologiste,
 - Au service achats ou matière
- A noter que l'on peut également à tout moment retrouver toutes les alertes sur le site de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr/>

Le chef d'équipe du pool équipier

réalise tous les 15 jours un test de fonctionnement sur le fax

destiné aux alertes sanitaires afin de prévenir tout risque de dysfonctionnement de ce fax.

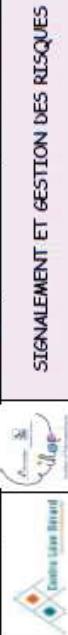
Envoyer un document + test *

* Met à jour le tableau de relève de test

* Consigne les fax envoyés/reçus/éceptionnés sur les 6 derniers mois.

* Signale les dysfonctionnements à la Direction Qualité

Référence :		Paginatio n:	Indice de révision :	Date d'approbation :
G0B/FR/0001	11/16	6		20/06/2013
Signalement et gestion des risques				



7-Informations du patient en cas de dommage lié aux soins

Une information est due à tout patient en cas de dommage lié à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins (conformément à l'article L. 114-4 du code de la santé publique et dans le respect du code de la dentologie) et, selon les modalités définies par la HAS dans le « guide destiné aux professionnels de santé exerçant en établissement de santé ou en ville de Mars 2011 ».

7.a-Définition, lexique

Un dommage est défini par « une blessure physique ou atteinte de la santé des personnes, ou atteinte aux biens ou à l'environnement (SO/CER 51, 1999) ».

7.b Cas 1 : le dommage concerne un seul patient

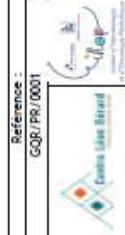
Rôle du praticien (en lien si possible) avec le référent du patient - identification du dommage

Responsable	Tâches	Références Documents Équipement
Le médecin référent du patient	<ul style="list-style-type: none"> • Informe la direction • Assure l'information du patient en lien si possible avec le médecin médiateur et éventuellement un témoin 	
L'information doit :		
<ul style="list-style-type: none"> - porter sur l'origine des dommages, si possible - être donnée en des termes clair et compréhensibles. - faire la part de ce qui pouvait être prévisible. - être donnée dans les plus brefs délais après la démarcation du dommage, et au plus tard dans les quinze jours suivant sa découverte. 		
Le médecin référent du patient	<ul style="list-style-type: none"> • Renseigne le dossier médical avec : <ul style="list-style-type: none"> - le déroulement des faits, - la nature de l'information donnée - les modalités de sa délivrance • Avoir sa validation dans le DRI, le mot doit être relu par le chef de service ou le DIU et le service juridique. 	
Il n'est en aucun cas habilité à engager la responsabilité du CLB.		

7.c Cas 2 : le dommage concerne plusieurs patients

Lorsque plusieurs personnes ont été exposées au même risque, une information rétrospective est nécessaire ; elle peut concerner les patients encore hospitalisés ou ayant quitté l'établissement qui devront être rappelés.

Responsable	Tâches	Références Documents Équipement
Les praticiens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminent, en lien avec la direction et les instances concernées les modalités d'information, les moyens nécessaires à la mise en œuvre et, le cas échéant, au suivi des patients. 	
Le DMA	<ul style="list-style-type: none"> • Organise un groupe de travail interne avec les personnes et le responsable du département impliquée et, si possible la Direction qualité [Cf. procédure Cellule de crise]. 	

Référence :	Pagination :	Indice de révision :	Date d'approbation :
GQR/PR/0001			
 SIGNALEMENT ET GESTION DES RISQUES			

Responsable	Tâches	Références
		Documents
		Équipement
Le cellule de crise / le DNA et le groupe de travail constitué	<ul style="list-style-type: none"> • Initie une enquête pour retrouver l'ensemble des patients soumis au même risque (mesures de traçabilité). • La liste est établie au plus près. • Prévoit une communication sur l'événement de manière anticipée pour permettre une information concertée en cas de médiatisation. • Etablit un rapport afin d'assurer la traçabilité de la mise en œuvre des actions définies. • Il peut être institué que chaque patient soit revu par son médecin référent. 	
La direction qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Assure le suivi des actions mises en œuvre. 	
Le médecin référent de clinique patient	<ul style="list-style-type: none"> • Mentionne pour chaque patient concerné l'information donnée dans le dossier médical. 	

7.d Dans les 2 cas : suites données

Responsable	Tâches	Références
		Documents
		Équipement
Le médecin référent	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoit dès que possible l'analyse du dossier en réunion RWA ou CBE avec les médecins et les professionnels impliqués dans la prise en charge. 	
La Direction générale / Direction qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Informe le service juridique pour mise en place du suivi adapté. • Décide avec le service juridique de l'opportunité d'effectuer une déclaration de sinistre et du suivi à mettre en place. 	

Référence : GQR/PRI/0001	Paginazione : 13 / 16	Indice de révision : 6	Date d'approbation : 20/06/2013
 SIGNALEMENT ET GESTION DES RISQUES			

Annexe 1 • Fiche unique de signalement V3 Blue Medi® ou *

FICHE INCIDENT	
A remplir par le Crédit Qualité	
1. PERSONNE DECLARANTE	2. PERSONNE CONCERNÉE
Nom : Société : Fonction :	Patient <input checked="" type="checkbox"/> Consommateur <input type="checkbox"/> Visiteur <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Professeur <input type="checkbox"/> M. ou Docteur ?
3. DATE, HEURE, LIEU DE L'ÉVÉNEMENT	
Date : / / Heure : H <input type="checkbox"/> Jour : 19/03/2016	Lieu de l'événement :
4. TYPE D'INCIDENT	
Sélectionnez le cas qui décrit le mieux l'événement :	
<input type="checkbox"/> Grotte du patient (Demande à un autre professionnel, docteur, en consultation...) <input type="checkbox"/> Demande patient (Parce qu'il souffre, de la pression, ...) <input type="checkbox"/> Procedures maladroites techniques (L'incident a un caractère technique, imprécision dans une intervention, ...) <input type="checkbox"/> Problèmes de communication et d'information (Problème relationnel, information, ...,)	
<input type="checkbox"/> Procédures thérapeutiques (Eviction, élimination, arrêt, ...,) <input type="checkbox"/> Habiletés/Expertise (Manque d'expertise, ...,) <input type="checkbox"/> Défauts d'assurance qualité (Incapacité non médicale à assurer la sécurité des patients, ...,) <input type="checkbox"/> Évènements imprévisibles (Faute imprévisible de soins) (Incidence relationnel, ...,)	
Détails sur l'événement, les faits :	
5. PRÉTENDUE	CAUSE(S)
Sous-titre, nom et fonction du patient/demandeur : <input type="checkbox"/> Entrepreneur : <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Fréquent <input type="checkbox"/> Profession : <input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Importante	Soins, actes, accès aux soins, acte(s) : <input type="checkbox"/> Soins <input type="checkbox"/> Accès aux soins, accès aux soins, acte(s) : Détails sur les causes, les circonstances ayant favorisé l'événement ou l'incident :
Soins attribuables : <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Risque (en relation avec) <input type="checkbox"/> Acte (dûment justifié) :	
6. SUGGESTIONS POUR EVITER QUE CET INCIDENT NE SE RÉPONSEILLE	
Pour toute question, vous pouvez nous contacter au représentant de votre service ou au : www.inserm.fr/la-crédit-qualité à : 0 800 3909 738 5 2007	

Référence : GOR/PR/0001	Pagination : 14/16	Indice de révision : 6	Date d'approbation : 20/06/2013
 Centre hospitalier de l'agglomération de Saint-Etienne <small>Centre hospitalier universitaire et centre de recherche</small>			
SIGNALLEMENT ET GESTION DES RISQUES			

Annexe 3 : Consignes de diffusion des fiches incidents

Secteur concerné par l'incident ou type d'incident	Référents
Accident du travail	<ul style="list-style-type: none"> Responsable médecine du travail Personne chargée de l'évaluation des risques professionnels CH/CT (secrétaire)
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de l'accueil : réception Chief d'équipe Medecin du travail
AES	<ul style="list-style-type: none"> Medecin référent des AES
Anatomie et cytologie pathologiques	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du département Cadre biologique
Anesthésie-Réanimation	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du département Responsable achats
Approvisionnement/Achat	<ul style="list-style-type: none"> Biomédical
Biovigilance	<ul style="list-style-type: none"> Biovigilant
Bloc opératoire	<ul style="list-style-type: none"> Responsable chirurgie Responsable de bâtiment anesthésie-réanimation Cadre infirmier du bloc opératoire
Bouteille d'oxygène ou gaz médicaux	<ul style="list-style-type: none"> Commission des gaz médicaux Pharmacien
Chariots d'urgences	<ul style="list-style-type: none"> Directrice des soins infirmiers Cadre infirmier référent
Chirurgie	<ul style="list-style-type: none"> Responsable chirurgie Cadre du service
Chute de patient	<ul style="list-style-type: none"> Medecin
Communication	<ul style="list-style-type: none"> Charge communication CH/CT (secrétaire)
Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> Directrice des ressources humaines Medecin responsable du département
Coordination des soins (HAD-SaD)	<ul style="list-style-type: none"> Cadre infirmier
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> Responsable des services économiques et logistiques Chief d'équipe logistique
Département Santé publique	<ul style="list-style-type: none"> Responsable département
Douleur	<ul style="list-style-type: none"> Infirmière référente douleur Medecin référent douleur
Essais thérapeutiques/Essais cliniques	<ul style="list-style-type: none"> Medecin responsable de la recherche clinique Responsable du BEC
Entretien des secteurs cliniques	<ul style="list-style-type: none"> Responsable Entreprise sous-traitante
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Charge de relation prestations hébergeantes Responsable management environnemental
Gestion des îlots	<ul style="list-style-type: none"> Cadre infirmier en charge
Hémovigilance	<ul style="list-style-type: none"> Haemovigilant suppléant
Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> Medecin EOH Cadre en hygiène hospitalière EOH
Identovigilance	<ul style="list-style-type: none"> Identovigilant
Risque infectieux	<ul style="list-style-type: none"> Président du CLIN Medecin référent en infectiologie Medecin EOH Cadre en hygiène hospitalière
Incident grade 4	<ul style="list-style-type: none"> Directeur général ou son représentant

Secteur concerné par l'incident ou type d'incident	Référents
Informatique	Chef du département impliqué
Maintenance	- Directeur du système d'information hospitalière
DPI	- Chef de l'unité informatique
Information médicale	- Chef de Projets informatiques
Kinéthérapie	- Responsable DINA
Laboratoire de biologie et bactériologie	- Médecin correspondant CLB - Responsable laboratoire
Linge hôtelier et professionnel	- Responsable des services économiques et logistiques
Maintenance 1 ^{er} niveau matériel unités de soins	- Chef d'équipe magasin
Maintenance équipements	- Responsable maintenance
Materiovigilance	- Responsable des services économiques et logistiques
Médical (problème)	- Materiovigilant suppléant
Médecine nucléaire	- N°1 pour action
Nutrition (CLAN)	- Responsable département
Pédiatrie / HOP	- Président du CLAN - Directeur HOP
Pharmacie	- Cadres infirmiers - Responsable département
Pharmacie	- Responsable chimio
Pharmacoérgonomie	- Responsable pharmacien recherche clinique - Radiopharmacien
Pool équipier transport de patient	- Pharmacien
Pool logistique	- Responsable du Pool - Responsable des services économiques et logistiques
Préscriptions informatisées et SRI	- Responsable des services économiques et logistiques
Problème patient / personnel relationnel	- Service informatique - Référent IDE CristalNet
Problème relationnel patient / US	- CRU - Médecin psychiatre (ISSRO)
Problème relationnel personnel / personnel	- Directrice des soins infirmiers - Médecin
Radiologie	- Directeur des Ressources Humaines
Radioprotection : secteur médical	- Responsable département
Radioprotection : laboratoires	- Personne compétente en radioprotection secteur médical (principale) - Personne compétente en radioprotection laboratoires (suppléante)
Radioprotection : patients	- Personne compétente en radioprotection laboratoires (suppléante) - Référent médecine nucléaire - Référent radiothérapie

Référence :	Pagination :	Indice de révision :	Date d'approbation :
GQR/PR/0001	16 / 16	6	20/01/2013
SIGNALEMENT ET GESTION DES RISQUES			
Secteur concerné par l'incident ou type d'incident	Référents		
Radiothérapie	<ul style="list-style-type: none"> - Référent surradiothérapie - Responsable de partenaire radiothérapie - Surveillance radiothérapie - Responsable CEX. 		
Reactorgile	<ul style="list-style-type: none"> - Réaction à l'alerte 		
Recherche en biologie fondamentale	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur du centre de recherche - Secrétaire générale de la recherche 		
Recherche clinique et appliquée	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur du pôle des sciences cliniques - BEC 		
Restauration (lourisme & distribution)	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable restauration entreprise sous traitante - Communication restauration - Charge de relation prestations hôtelières - Direction des relations humaines 		
Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnacne radiothérapie - Coordonnacne médecine - Coordonnacne imagerie médecine nucléaire- radiologie - Coordonnacne anapath/chirurgie - Coordonnacne HDP 		
Sécurité, intrusion	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général adjoint - Coordonnateur sécurité 		
Soin infirmiers et paramédicaux	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice des soins infirmiers - Directrice des soins infirmiers - N+ du service concerne 		
Maintenance	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable services techniques - Responsable travaux neufs 		
Travaux neufs	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général adjoint en charge des affaires administratives - Coordonnateur sécurité - Directrice des soins infirmiers 		
Vol	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général adjoint en charge des affaires administratives - Coordonnatrice sécurité 		

Feuille d'incident informatisée.

Blue Medi Santé - Windows Internet Explorer fourni par *****Centre Leon Bérard****
https://secure.medisystem.com/BMS_V6_0/Module_FORMULAIRES_FRM/labframe.php?FIRM_Longlet=0&FRM_id=17&view=GEBild_enetele=0&id_Pied=0&id_dcc=4176

FICHE D'INCIDENT/SIGNALLEMENT

1-PERSONNE DECLARANTE

Nom/Prenom du déclarant si il n'est pas l'utilisateur connecté () :

Service du déclarant () :

Fonction ou rôle (champ anonymisé) () :

2-PERSONNE CONCERNÉE

Nom/Prenom déclarante(s) patient(s) :

N° de dossier patient :

3-Date, heure, lieu de l'incident

Date de l'incident () : 01/07/2013 (jj/mm/aaaa)

Période : Jour (01/07/2013) Heure (21h30/08/2013)

Lieu de l'incident () :

4-Enrichir les liens

Ne pas mettre de nom de patient ou de personne dans ce champs



FICHES DESCRIPTIVES DES INDICATEURS EN VUE DE L'EVALUATION DU PROTOCOLE DE COOPÉRATION TOUS LES 12 MOIS

Rappel :

Cf - Avis N° 2013.0050AC/SEVAM du 5 juin 2013 du collège de la Haute Autorité de Santé relatif au protocole de coopération n°032 « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'IDE » est favorable à l'autorisation du protocole de coopération sous réserve que :

- la mise en œuvre du protocole soit limitée à un établissement posant au moins 1000 voies veineuses centrales/an dont au moins 5 par professionnel et par semaine et 20% par les médecins déléguants.

FICHE N°1**TYPE D'INDICATEUR : ACTIVITE**

Libellé de l'indicateur	Taux d'adhésion des patients à leur prise en charge par les IDE dans le cadre du protocole de coopération suite à l'information donnée sur les modalités de cette prise en charge.
Objectif à atteindre	95%
Numérateur	Nombre de patients acceptant la pose par le délégué
Dénominateur	Nombre de patients proposé à la vaccination infirmière
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	
Remarque(s)	Evaluer l'acceptabilité des patients de leur prise en charge par les IDE dans le cadre du protocole de coopération. 1 seul refus sur une patiente connaissant l'opérateur délégué début 2010

FICHE N°2**TYPE D'INDICATEUR : ACTIVITE**

Libellé de l'indicateur	Part de l'activité liée au protocole de coopération = Nombre d'actes de VVC posée par le(s) délégué(s)
Objectif à atteindre	70%
Numérateur	Nombre de VVC posées par le(s) délégué(s)
Dénominateur	Nombre de VVC posées par le(s) déléguant(s) et délégué(s)
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	
Remarque(s)	Exemple : Périodicité mensuelle et cumulée VVC posées : 1200/an en 2011 Nombre d'externalisations évitées 400 en 2011 Il en reste encore 400

FICHE N°3**TYPE D'INDICATEUR : ACTIVITE**

Libellé de l'indicateur	Nombre de patients pris en charge externalisée pour pose de VVC
Objectif à atteindre	Tendre vers 0
Numérateur	Nombre de patients pris en charge externalisée pour pose de VVC
Dénominateur	Nombre total de VVC posées pour les patients hospitalisés au sein de l'établissement (externalisées + posées au sein de l'établissement)
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	>10%
Remarque(s)	Dimensionnement de l'équipe dédiée à l'activité

FICHE N°4

TYPE D'INDICATEUR : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Libellé de l'indicateur	Taux d'appel
Objectif à atteindre	
Numérateur	Nombre d'appel du délégué(s) par le(s) délégué(s)
Dénominateur	Nombre de poses de VVC initiées par les(s) délégué(s)
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	
Remarque(s)	Evaluer l'efficacité de l'application de la coopération. Analyse dans le cadre du groupe d'analyse des pratiques

FICHE N°5

TYPE D'INDICATEUR : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Libellé de l'indicateur	Taux d'appels non pertinents
Objectif à atteindre	
Numérateur	Nombre d'appels non pertinents du délégué(s) par le délégué(s) = plainte du délégué
Dénominateur	Nombre total d'appels par le(s) délégué(s)
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	
Remarque(s)	Optimiser le protocole utilisé pour chaque type d'actes. Analyse dans le cadre du groupe d'analyse des pratiques (0 à ce jour)

FICHE N°6

TYPE D'INDICATEUR : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Libellé de l'indicateur	Taux d'appel par le(s) délégué(s)
Objectif à atteindre	Tendre vers 0%
Numérateur	Nombre de poses de VVC réalisées en totalité ou partiellement par le(s) délégué(s)
Dénominateur	Nombre total de poses de WC réalisées par le(s) délégué(s)
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	>10%
Remarque(s)	<p>Exemple : 3,5% en 2011. Evaluer l'efficacité du protocole de coopération dans l'optimisation des ressources médicales en tenant compte de situations complexes (particularité des pathologies, complexité des voies d'abord...).</p> <p>Peut être mesuré par délégué</p>

FICHE N°7

TYPE D'INDICATEUR : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Libellé de l'indicateur	Nombre de patients ayant bénéficié de pose de VVC, avec complication aiguë à type de pneumothorax + nombre de ponction artérielle + nombre d'hématome + nombre de perforation péricardique
Objectif à atteindre	Tendre vers 0
Numérateur	Nombre de patients avec VVC posé ayant connu un accident aigu : pneumothorax + nombre de ponction artérielle + nombre d'hématome + nombre de perforation péricardique
Dénominateur	Nombre de VVC posées par le(s) délégué(s)
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	1%
Remarque(s)	Indicateur mesuré et comparé pour les délégués et médecins anesthésistes

FICHE N°8**TYPE D'INDICATEUR : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE**

Libellé de l'indicateur	Nombre de patients ayant bénéficié de pose de VVC, avec complication infectieuse à type de tunellite, suppuration au point de ponction, bactériémie sur KT
Objectif à atteindre	Tendre vers 0
Numérateur	Nombre de patients avec VVC ayant connu un épisode infectieux : tunellite, suppuration au point de ponction, bactériémie sur KT
Dénominateur	Nombre de VVC posées par le(s) délégué(s)
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	5%
Remarque(s)	Indicateur mesuré et comparé pour les délégués et médecins anesthésistes

FICHE N°9**TYPE D'INDICATEUR : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE**

Libellé de l'indicateur	Nombre de patients ayant bénéficié de pose de VVC, avec complication thrombotique
Objectif à atteindre	Tendre vers 0
Numérateur	Nombre de patients avec VVC, ayant connu une complication thrombotique
Dénominateur	Nombre de VVC posées par le(s) délégué(s)
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	5%
Remarque(s)	Indicateur mesuré et comparé pour les délégués et médecins anesthésistes

FICHE N°10**TYPE D'INDICATEUR : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE**

Libellé de l'indicateur	Nombre d'événements indésirables directement imputables au protocole de coopération ayant permis d'améliorer les pratiques
Objectif à atteindre	Tendre vers 0
Numérateur	Nombre d'événements indésirables
Dénominateur	Nombre d'événements imputables au protocole de coopération
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	Nombre d'événements indésirables déclarés dans le cadre de l'application du protocole
Remarque(s)	Exemple : 0 en 2010 0 en 2011 0 en 2012

FICHE N°11**TYPE D'INDICATEUR : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE**

Libellé de l'indicateur	Nombre de patients ayant une pose de VVC avec EVA > 40
Objectif à atteindre	Tendre vers 0
Numérateur	Nombre de patients ayant une EVA > 40
Dénominateur	Nombre de VVC posées par le(s) délégué(s)
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	>5%
Remarque(s)	Indicateur mesuré et comparé pour les délégués et médecins anesthésistes

FICHE N°12**TYPE D'INDICATEUR : IMPACT ORGANISATIONNEL**

Libellé de l'indicateur	Délai médian d'obtention d'un rendez-vous pour une pose de VVC
Objectif à atteindre	
Numérateur	Délai médian de rendez-vous des patients selon leur statut (hospitalisé ou externe)
Dénominateur	
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	
Remarque(s)	<p>Améliorer l'accès aux soins des patients en terme de délais de rendez vous. Inchangé mais augmentation d'activité en pose programmée.</p> <p>Prise en charge des urgences non programmées médiane du temps entre la décision de prise en charge et la date de rendez-vous avec le délégué.</p>

FICHE N°13**TYPE D'INDICATEUR : IMPACT ORGANISATIONNEL**

Libellé de l'indicateur	Délais d'intervention entre l'appel du délégué (en cas de doute ...) et son intervention effective
Objectif à atteindre	Sécuriser la prise en charge des patients
Numérateur	Délai médian de rendez-vous des patients selon leur statut (hospitalisé ou externe)
Dénominateur	
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	<5 mn
Remarque(s)	Améliorer l'accès aux soins des patients en terme de délais de rendez-vous. Inchangé mais augmentation d'activité en pose programmée. Prise en charge des urgences non programmées médiane du temps entre la décision de prise en charge et la date de rendez-vous avec le délégué.

FICHE N°14**TYPE D'INDICATEUR : IMPACT ORGANISATIONNEL**

Libellé de l'indicateur	Taux d'adhésion des patients au protocole de coopération
Objectif à atteindre	Tendre vers 100%
Numérateur	Nombre de patients ayant donné leur accord pour bénéficier du protocole
Dénominateur	Nombre de patients éligibles et informés
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	>95%
Remarque(s)	

FICHE N°15**TYPE D'INDICATEUR : SATISFACTION**

Libellé de l'indicateur	Taux de satisfaction selon 4 dimensions (implication, organisation, activité, formation, relation délégué/délégué) pour le(s)délégué(s)
Objectif à atteindre	Tendre vers 100%
Numérateur	Nombre d'IDE ayant satisfait à la formation
Dénominateur	
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	
Remarque(s)	Après validation des acquis théoriques et pratiques (cf grille d'acquisition des compétences). Suivi individuel d'activité de poses de VVC garant de l'entraînement de chaque délégue réalisée en routine

FICHE N°16**TYPE D'INDICATEUR : SATISFACTION**

Libellé de l'indicateur	Taux de satisfaction selon 4 dimensions (implication, organisation, activité, formation, relation délégué/délégué) pour le(s) médecin(s) prescripteur(s)
Objectif à atteindre	Tendre vers 100%
Numérateur	Fiche d'événement indésirable imputé par l'instance qualité de l'établissement VVC
Dénominateur	Fiche d'événement indésirable réalisé
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	<1%
Remarque(s)	

FICHE N°17**TYPE D'INDICATEUR : SATISFACTION**

Libellé de l'indicateur	Taux de satisfaction selon 4 dimensions (implication, organisation, activité, formation, relation délégué/délégué) pour le(s) délégué(s)
Objectif à atteindre	Tendre vers 100%
Numérateur	Plainte d'un délégué vers un délégué sur un acte donné
Dénominateur	Nombre de VVC posées
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	<1%
Remarque(s)	

FICHE N°18**TYPE D'INDICATEUR : SATISFACTION**

Libellé de l'indicateur	Taux de satisfaction des patients ayant accepté de rentrer dans le cadre du protocole de coopération
Objectif à atteindre	Tendre vers 100%
Numérateur	Fiche de plainte de patient (CRU) EVA réalisées
Dénominateur	Nombre de VVC posées/ déléguée
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	<1%
Remarque(s)	Fiche CRU en lien avec le taux de retour des questionnaires – la moyenne des notes de chaque questionnaire de l'ensemble des personnes ayant répondu est rapportée au nombre de personnes ayant répondu (enquête par échantillonnage) selon 4 dimensions (contenu et compréhension de l'information donnée avant le recueil du consentement, réalisation de la pose de VVC par l'IDE, avis sur la démarche de coopération et son suivi, avis sur le rôle du médecin déléguant et du délégué).